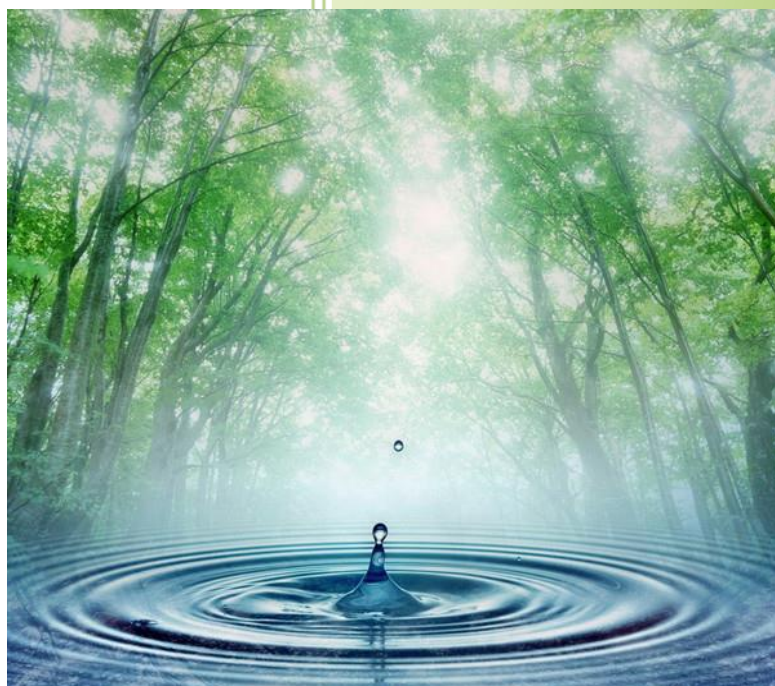


2014

RAPPORT ANNUEL



sur le **Prix** et la
Qualité des
Services d'Eau et
d'Assainissement

3 rue de Sultz * BP 10228 * 68704 Cernay Cedex
Tél. 03 89 75 47 72 * Fax 03 89 75 78 14



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

INTRODUCTION.....	3
LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.....	3 à 5
1) Exploitation en régie (D101.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0)	4
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0).....	4
4) Schéma des secteurs.....	5

Exploitation en régie

Les ressources	8
Schéma de production et de distribution	9
PRODUCTION 2014	10 à 12
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	13 à 15
1) Le réseau	13
2) Travaux d'entretien et réparation en 2014 sur le réseau d'eau	14
3) Nombre d'abonnés	15
4) La consommation	15
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	16 à 17
1) Rendement des réseaux de distribution (P 104.3)	16
2) Tableau des indicateurs	17
LA QUALITE DE L'EAU	18 à 22
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production	18
2) Type de traitement	18
3) Surveillance de la qualité distribuée	18 à 22
INDICATEURS FINANCIERS	23 à 24
1) La tarification (D102.0)	23 à 24
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	25
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	25
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	26 à 27
1) La Balance Générale du compte administratif 2014	26
2) La dette	27

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	30 à 33
1) Mode de gestion du service	30
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable	31
- Les ressources	32
- Synoptique	33
PRODUCTION 2014	34
1) Volumes d'eau potable produits (m ³)	34
2) Volumes d'eau potable importés (m ³)	34
3) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m ³)	34
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	35 à 37
1) Le réseau	35
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2014 sur le réseau d'eau	36
3) Nombre d'abonnés	37
4) La consommation	37
INDICATEURS DE PERFORMANCE	38 à 39
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	38
2) Tableau des indicateurs	39
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	40 à 44
1) Modalités de tarification	40
2) Facture d'eau type	41 à 43
3) Recettes	44
SERVICE CLIENTS	44 à 45
1) Accueil et information	44
2) Satisfaction client (P155.1)	45
3) Recouvrement (P154.0)	45
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	45 à 46
1) Montants financiers (Communauté de Communes)	45
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2)	46
3) Amortissement (Communauté de Communes)	46
4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	46
QUALITE DE L'EAU	47 à 57
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1)	47 à 57
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2014	58

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	59 à 62
--	----------------

INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

➤ Cernay	11 716 hab.
➤ Steinbach	1 388 hab.
➤ Uffholtz	1 602 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 778 hab.</u>

Population totale 16 484 hab.

2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 063 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	619 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	431 hab.
➤ Leimbach	856 hab.
➤ Rammersmatt	225 hab.
➤ Roderen	917 hab.
➤ Thann	8 103 hab.
➤ Vieux-Thann	2 971 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 914 hab.

Population totale 18 099 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 355 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 515 hab.
➤ Michelbach	373 hab.
➤ Schweighouse/Thann	736 hab.

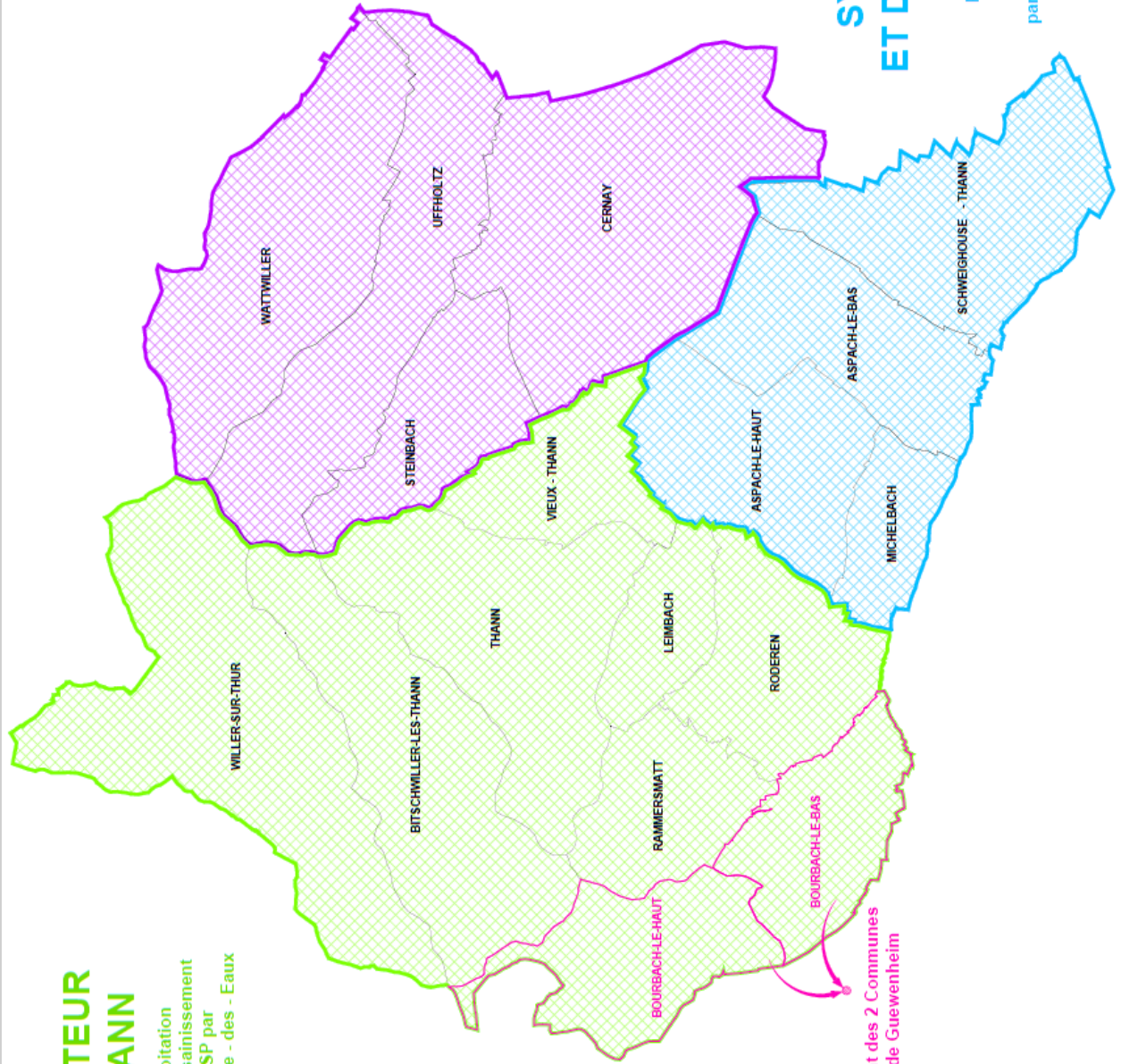
Population totale 3 979 hab.

SECTEUR THANN

Exploitation
AEP et Assainissement
en DSP par
la Lyonnaise - des - Eaux

SECTEUR CERNAY

Exploitation
AEP et Assainissement
en régie



SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT

Gestion de l'AEP
par le Syndicat SIAEP de la Doller

Gestion de l'Assainissement
par le Syndicat Mixte d'assainissement
de la Basse Vallée de la Doller

Raccordement des 2 Communes
à la STEP de Guewenheim

Le service public de l'eau



Exploitation en régie

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma du tableau de la page 9.

CERNAY

La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Pour prévenir le risque de pénurie en eau, une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann a été mise en service le 15 septembre 2011, permettant un approvisionnement en eau de 1 000 m³/jour maximum pour la Communauté de Communes de Cernay et 3 000 m³/jour maximum pour la Communauté de Communes de Thann. Une convention tripartite a été signée entre les Communautés de Communes et la LYONNAISE DES EAUX.



STEINBACH

En 2014, la commune de Steinbach a été alimentée uniquement par l'eau produite à Cernay.

UFFHOLTZ

En 2014, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultraviolets (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune. Ce traitement fonctionne depuis le 13 mars 2000.

WATTWILLER

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

- Le réseau haut est desservi par le réservoir principal (700 m³) alimenté par le puits d'Uffholtz. Ce puits est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL. Depuis cette date, le réseau haut est desservi par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

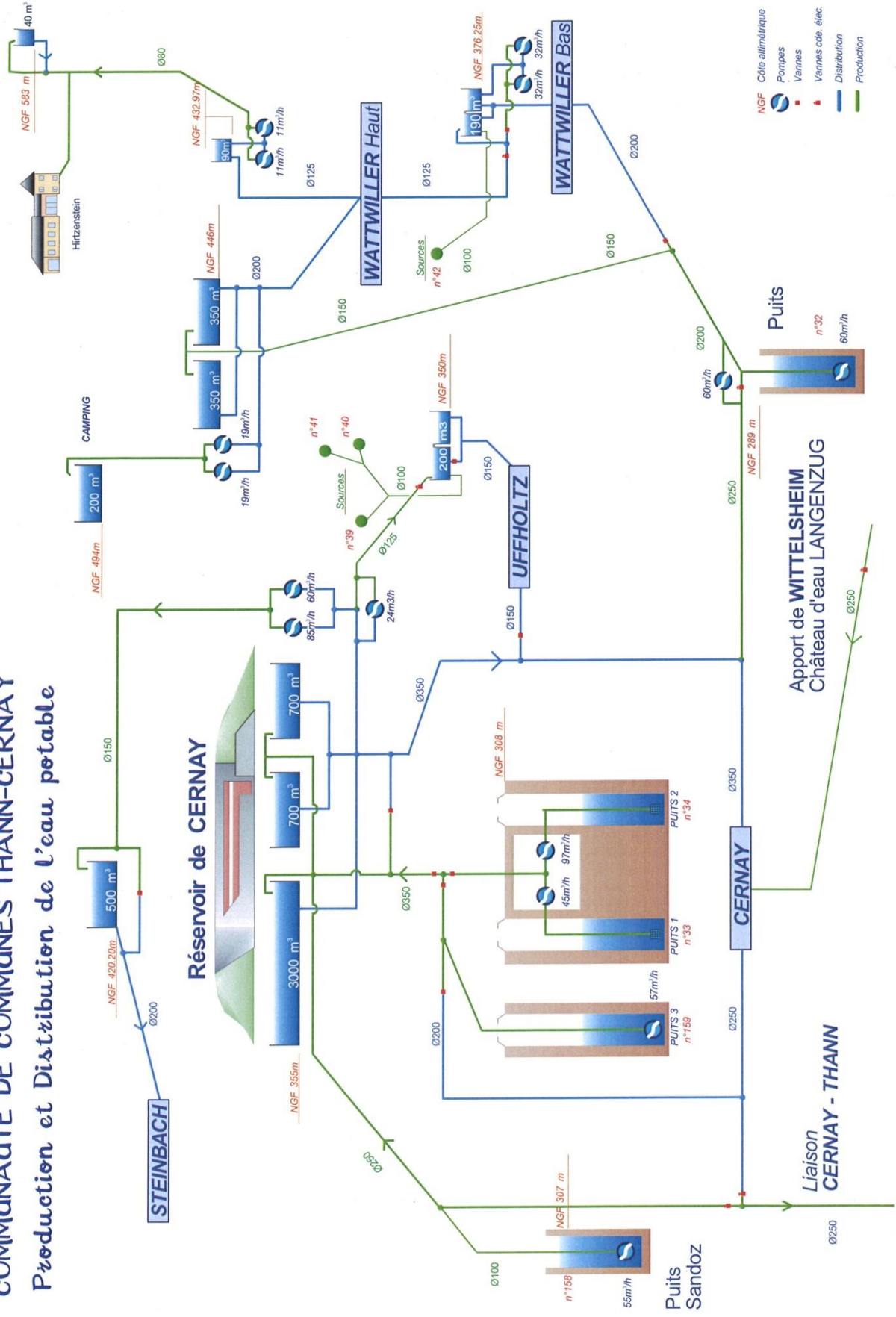


Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV depuis le 15 décembre 1999.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

Production et Distribution de l'eau potable



PRODUCTION 2014

CERNAY

	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Puits 1 et 2	432 797 m ³	441 287 m ³	389 052 m ³	-11,8
Puits 3	310 302 m ³	337 062 m ³	320 748 m ³	-4,8
Puits Sandoz	293 471 m ³	228 021 m ³	301 552 m ³	+32,2
Puits Uffholtz/Cernay	1 412 m ³	1 m ³	0 m ³	-
Volumes importés				
Apport de Guewenheim	5 380 m ³	5 568 m ³	5 720 m ³	+2,7
Apport de Wittelsheim	-	15 086 m ³	17 106 m ³	+13,3
Volumes exportés				
Apport vers Thann	-	-11 315 m ³	-12 829 m ³	+13,3
TOTAL	1 043 362 m³	1 019 179 m³	1 021 349 m³	+0,2

STEINBACH (volume inclus dans la production de Cernay)

	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes importés				
Apport de Cernay	56 245 m ³	50 443 m ³	50 206 m ³	-0,5
TOTAL	56 245 m³	50 443 m³	50 206 m³	-0,5

UFFHOLTZ

	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Sources	28 644 m ³	16 555 m ³	19 264 m ³	+16,4
Volumes importés				
Apport de Cernay	43 728 m ³	50 670 m ³	60 325 m ³	+19,0
Estimation maillage réseau Cernay	855 m ³	6 370 m ³	780 m ³	-87,8
TOTAL	73 227 m³	73 595 m³	80 369 m³	+9,2

WATTWILLER

	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Source	17 670 m ³	15 516 m ³	19 239 m ³	+24,0
Volumes importés				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Cernay	77 549 m ³	91 635 m ³	96 274 m ³	+5,1
TOTAL	95 219 m³	107 151 m³	115 513 m³	+7,8

PRODUCTION TOTALE

PRODUCTION	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits	1 084 296 m ³	1 038 442 m ³	1 049 855	+1,1
Volumes importés	5 380 m ³	20 654 m ³	22 826	+10,5
Volumes distribués	1 089 676 m³	1 059 096 m³	1 072 681	+1,3

Commentaire :

La production pour l'année 2014 s'établit à 1 072 681 m³, soit en moyenne 2 939 m³/j.

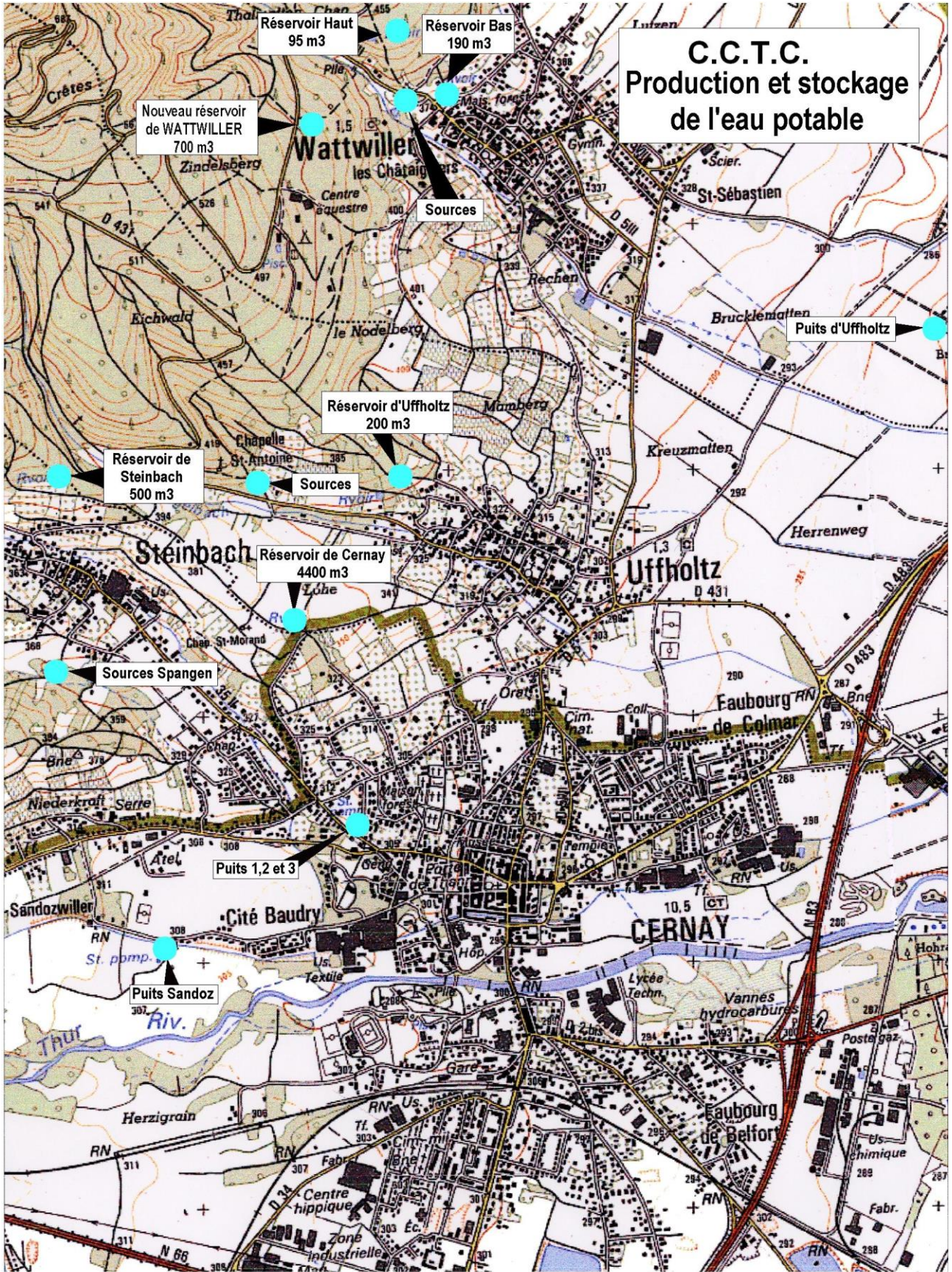
La journée de production maximum enregistrée le 13 juillet 2014 est de 4 195 m³.

Globalement, la production pour l'année 2014 a augmenté de 13 585 m³, soit +1,28 % par rapport à l'année 2013.

La consommation électrique des pompes de production d'eau s'élève à 662 374 kWh, pour 69 219 € TTC.

Le rapport des volumes produits et des volumes vendus (p.16) permet de conclure à une légère perte du rendement du réseau





Echelle: 1/20 000

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2014, **129,327** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

- CERNAY 83,520 Km
- STEINBACH 12,550 Km
- UFFHOLTZ 13,947 Km
- WATTWILLER 19,310 Km

b. Extension du réseau en 2014

Aucune extension de réseau n'a été réalisée sur l'année 2014.

c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

- CERNAY : - 2 cuves de 700 m³ + 1 cuve de 3 000 m³ soit un total de **4 400 m³**,
- STEINBACH : - 1 cuve de **500 m³**,
- UFFHOLTZ : - 2 cuves de 100 m³, soit **200 m³**
- WATTWILLER : - 2 cuves de 350 m³ soit **700 m³** (principal),
- 2 cuves de 95 m³, soit **190 m³** (réservoir village),



TOTAL DE STOCKAGE : 5 990 m³

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2014 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2014

- CERNAY : - Rue du Canal Ø 100 / 62 ml
- STEINBACH : - Rue du Moulin Ø 100 / 140 ml

↳ Intervention sur canalisations

	2012	2013	2014
Rupture de conduite principale	16	6	24
Rupture de branchements	11	5	16

↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2012	2013	2014
Remplacements complets	1	-	-
Nouvelles installations	2	-	1
Suppressions hydrants	3	-	1

↳ Robinets-vannes

	2012	2013	2014
Renouvellements de robinets-vannes principaux	11	1	4
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	4	0	0

↳ Branchements eau

	2012	2013	2014
Nouveaux branchements	22	5	27
Renouvellements complets	22	19	78
Renouvellements d'ensembles de comptage	77	13	47
Changements de compteurs	804	242	528
Réparation comptage	22	5	5

3) NOMBRE D'ABONNES

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 260	3 243	3 308	3 349	3 388	+1,6
STEINBACH	539	554	561	557	561	+0,7
UFFHOLTZ	659	659	664	679	714	+5,1
WATTWILLER	730	727	727	726	733	+0,9
TOTAL	5 188	5 183	5 260	5 311	5 396	+1,6

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2014, on dénombre 5 396 abonnés.

4) LA CONSOMMATION

	PARTICULIERS		GRANDS CONSUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
CERNAY	503 804	498 534	117 294	122 505	621 098	621 039	-0,01
STEINBACH	56 204	52 040	-	-	56 204	52 040	-7,4
UFFHOLTZ	76 306	70 994	-	-	76 306	70 994	-6,9
WATTWILLER	72 436	69 055	8 433	9 301	80 869	78 356	-3,1
TOTAL	708 750	690 623	125 727	131 806	834 477	822 429	-1,4

Commentaire :

La consommation pour l'année 2014 s'établit à 822 429 m³, soit en moyenne 2 253 m³/j. Elle a diminué de 12 048 m³, soit -1,44 % par rapport à l'année 2013.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

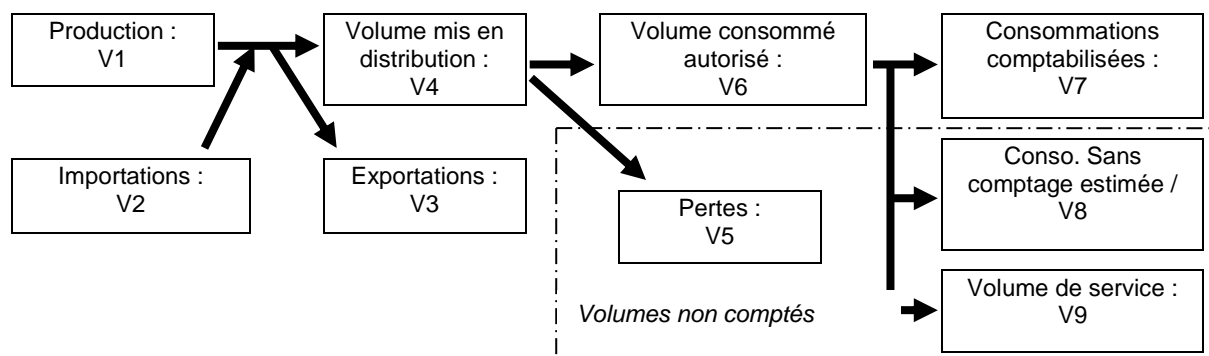
Volume produit (V1)	1 049 855 m ³
Volume importé (V2)	22 826 m ³
Volume exporté (V3)	12 829 m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 059 852 m ³
Pertes (V5)	224 283 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	835 569 m ³
Volume comptabilisé (V7)	822 429 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 600 m ³
Volume de service de réseau (V9)	11 540 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2012	2013	2014
Rendement	78,02 %	81,10 %	79,09 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : **Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)**

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2014	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 484	Nombre
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	2,07	€ TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	Points
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,03	m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,75	m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	100	%



LA QUALITE DE L'EAU

1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ↳ le périmètre de protection immédiate,
- ↳ le périmètre de protection rapprochée,
- ↳ le périmètre de protection éloignée,



pour les sites suivants :

- ↳ les puits 1 et 2 à Cernay,
- ↳ la source du Spangen à Steinbach,
- ↳ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ↳ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ↳ le puits d'Uffholtz,
- ↳ le puits Sandoz à Cernay.

Nota : Le puits 3 bénéficie de la protection des périmètres des puits 1 et 2. Un avis d'ouverture d'une enquête publique est programmé pour le premier semestre 2015 relatif :

- à la déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines des forages et des périmètres de protection ;
- à l'autorisation de prélèvement de l'eau et de son utilisation en vue de la consommation humaine.

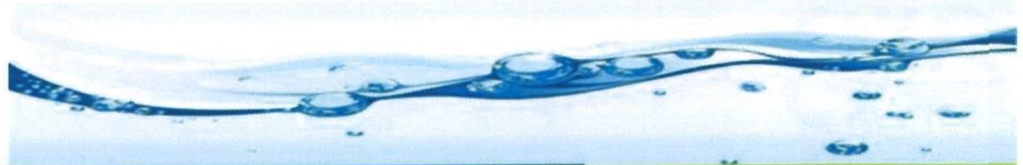
2) TYPE DE TRAITEMENT

Traitement par rayons ultra-violetts (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir bas.

3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 59 analyses dans les 4 communes, réparties comme suit :



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 CERNAY ET WATTWILLER ZONE HAUTE

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de CERNAY et WATTWILLER secteur zone haute (12234 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Trois de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir d'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vos** santé / votre environnement / eau potable

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

26 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 26 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,4°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,8 mg/l
- Teneur maximale : 8,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 29,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

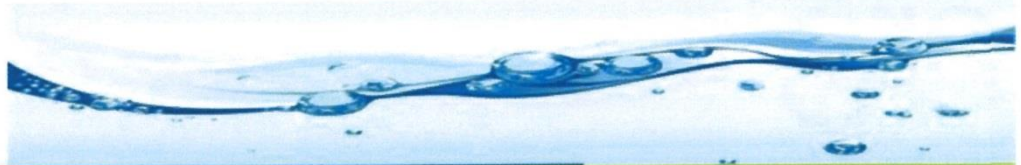
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée sur la ville de CERNAY et sur la zone haute de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 STEINBACH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / vosre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de STEINBACH (1349 habitants)¹ est alimentée en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Trois de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours.

L'eau produite à partir d'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

14 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,4°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,8 mg/l
- Teneur maximale : 8,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 29,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

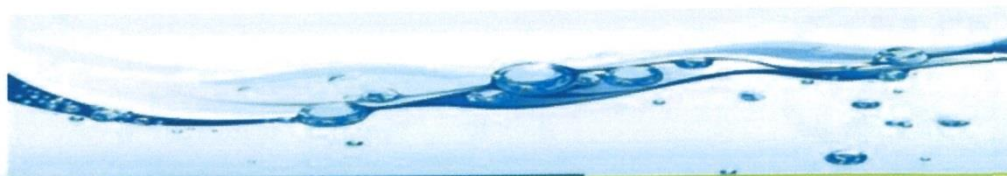
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée sur la commune de STEINBACH est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 UFFHOLTZ



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / vosre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de UFFHOLTZ (1575 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Cinq de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours. L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 15,2°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,2 mg/l
- Teneur maximale : 7,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 23,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 17,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

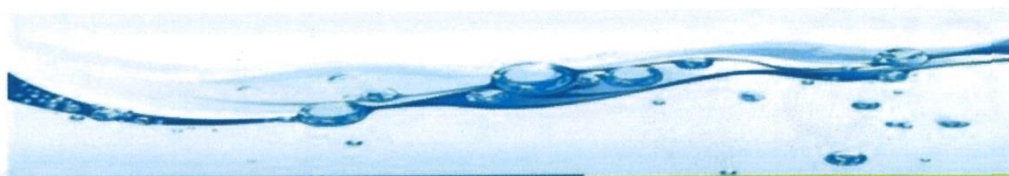
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée sur la commune d'UFFHOLTZ est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 WATTWILLER, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WATTWILLER zone basse (955 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Cinq de ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975 et 21/11/1978 ; elles disposent de périmètres de protection. Pour un des forages, une procédure d'autorisation est actuellement en cours. L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,4°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,5 mg/l
- Teneur maximale : 8,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
 Chlorures : 250 mg/l
 Sodium : 200 mg/l
 Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 30,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée sur le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
 Cité Administrative Gaujot
 14 rue du Maréchal Juin
 F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
 +33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
 +33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

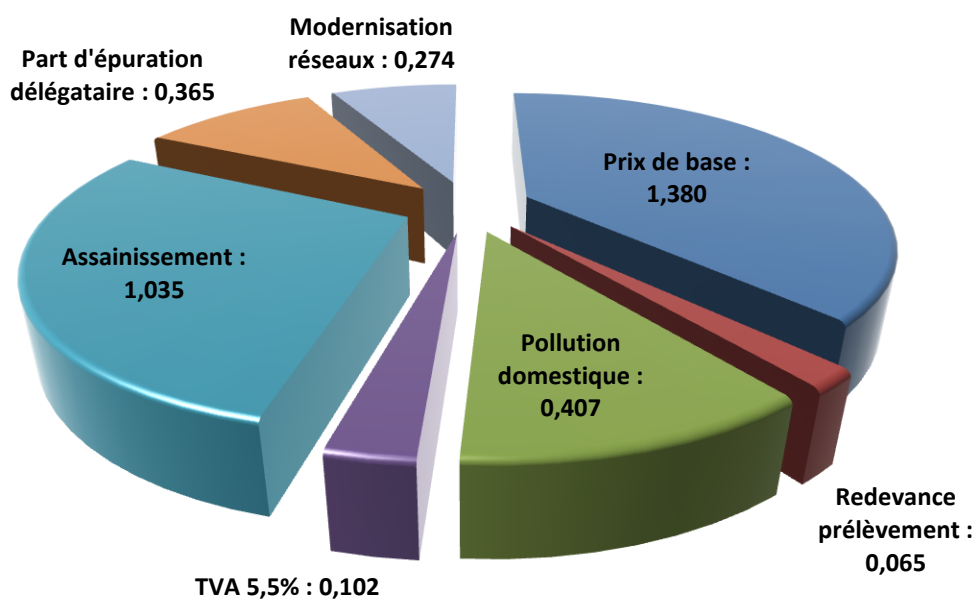
INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D102.0)

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Le Conseil de Communauté a fixé le prix de l'eau comme suit entre 2012 et 2014 :

EAU	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)	2015
Prix de base	1,340	1,380	1,380	-	1,390
Redevance de prélèvement	0,067	0,068	0,065	-4,4	0,067
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,432	0,420	0,407	-3,1	0,395
TOTAL HT	1,839	1,868	1,852	-0,9	1,852
TVA 5,5%	0,101	0,103	0,102		0,102
TOTAL TTC	1,940	1,971	1,954	-0,9	1,954
ASSAINISSEMENT					
Assainissement	0,785	0,809	1,035	+27,9	1,0145
Redevance d'épuration	0,142	0,146			
Part d'épuration délégataire	0,341	0,351	0,365	+4,0	0,366
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	-	0,274
TOTAL	1,542	1,580	1,674	+5,9	1,685
PRIX du m³ (hors abonnement)	3,482	3,551	3,628	+2,2	3,639

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2014



a) Tarif abonnement

Diamètre du compteur	Nbre de compteur abonnés	Tarif annuel 2014 (€ HT/an)	Tarif annuel 2015 (€ HT/an)
Diam. 15/20	5 198	12,36	13
Diam.25	84	24,72	25
Diam.30/32	47	45,32	46
Diam.40	28	67,98	69
Diam.50	6	88,58	89
Diam.60	3	109,18	110
Diam.80	10	129,78	130
Diam.100 et +	20	150,38	151

b) Tarif Grands Consommateurs et redevances

Tarif Grands consommateurs 2014			Redevances 2014	
TRANCHES	M ³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,380	0.065	0,407
6 001 à 12 000	6 000	1,380	0.065	0,407
12 001 à 24 000	12 000	1,380	0.065	0,407
24 001 à 48 000	24 000	1,380	0.065	0,407
+ de 48 000		1,380	0.065	0,407

Tarif Grands consommateurs 2015			Redevances 2015	
TRANCHES	M ³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,390	0.067	0,395
6 001 à 12 000	6 000	1,390	0.067	0,395
12 001 à 24 000	12 000	1,390	0.067	0,395
24 001 à 48 000	24 000	1,390	0.067	0,395
+ de 48 000		1,390	0.067	0,395

Au total, le service compte 5 396 abonnés en 2014. On distingue :

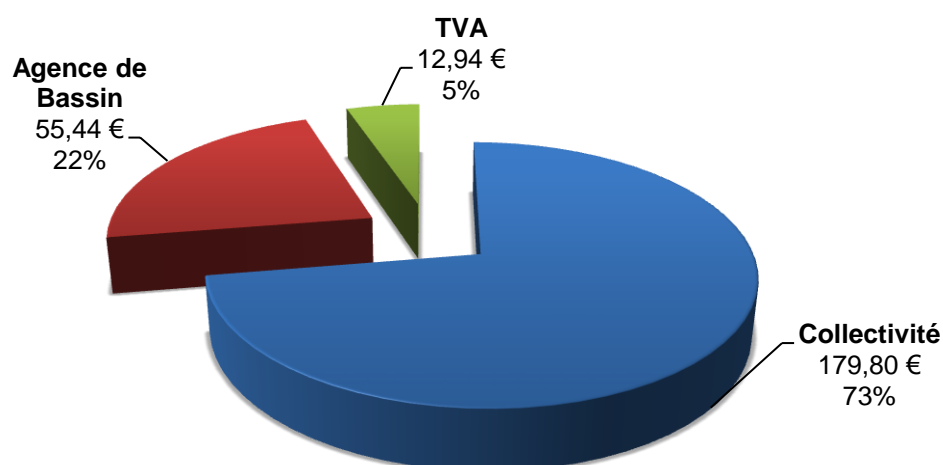
- Les abonnés dits "domestiques" utilisant l'eau pour les besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles, ...);
- Les abonnés dits " gros consommateurs" utilisant l'eau pour les activités à caractère industriel ou commercial.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

Cernay – Steinbach – Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2014		Au 1er janvier 2015		
Part collectivité					
Abonnement (PF)	12,36	12,36	13,00	13,00	
Part proportionnelle (PP)	1,38	165,60	1,39	166,80	+0,7
Total eau potable hors taxes et redevances		177,96		179,80	+1,0
Part Agence de l'Eau					
Redevance de prélèvement	0,065	7,80	0,067	8,04	+3,0
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,407	48,84	0,395	47,40	-2,9
TVA 5,5 %		12,90		12,94	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		247,50		248,18	+2,7
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	12,36	165,60	13,00	166,80	
Taxes et redevances		69,54		68,38	
Prix TTC au m³ (D102.0)		2,06		2,07	

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2015



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	245 574,64-
10	Apports, dotations (affectation)	-	1 305,36
16	Emprunts et dettes	132 134,09	-
20	Immobilisation incorporelles	10 380,00	-
21	Immobilisation corporelles	97 078,93	-
23	Immobilisation en cours	85 387,60	-
040	Opérations d'ordre entre sections	65 689,18	244 113,44
Totaux Section Investissement		390 669,80	490 993,44
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	130 533,48
011	Charges à caractère général	391 493,02	-
012	Charges personnel et frais assimilés	637 987,39	-
013	Atténuation de charges	-	-
014	Atténuation de produits	423 412,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	244 113,44	65 689,18
65	Autres charges de gestion	15 691,34	-
66	Charges financières	22 792,27	-
67	Charges exceptionnelles	31 728,86	-
70	Vente de produits et prestations	-	1 822 649,86
74	Subventions d'exploitation	-	-
75	Autres produits de gestion	-	9,14
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 589,79
79	Transfert de charges	-	-
Totaux Section Exploitation		1 767 218,32	2 020 471,45
TOTAUX GENERAUX		2 157 888,12	2 511 464,89
Solde d'exécution investissement (excédent)		100 323,64	-
Solde d'exécution exploitation (excédent)		253 253,13	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		2 511 464,89	2 511 468,89

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2014	REMBOURSEMENTS 2014	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	647 226,52	132 134,09	22 792,27

Le service public de l'eau



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.
Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Début du contrat	1 ^{er} avril 2010	-
Durée de la délégation	12 ans	-
Date de fin de contrat	31 mars 2022	-
Avenant n° 1	Date d'effet au 1/09/2011	Définition des modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs liés à la création de l'interconnexion entre le SIVU de la Hardt et le réseau de Thann
Avenant n° 2	Date d'effet au 5/05/2014	

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

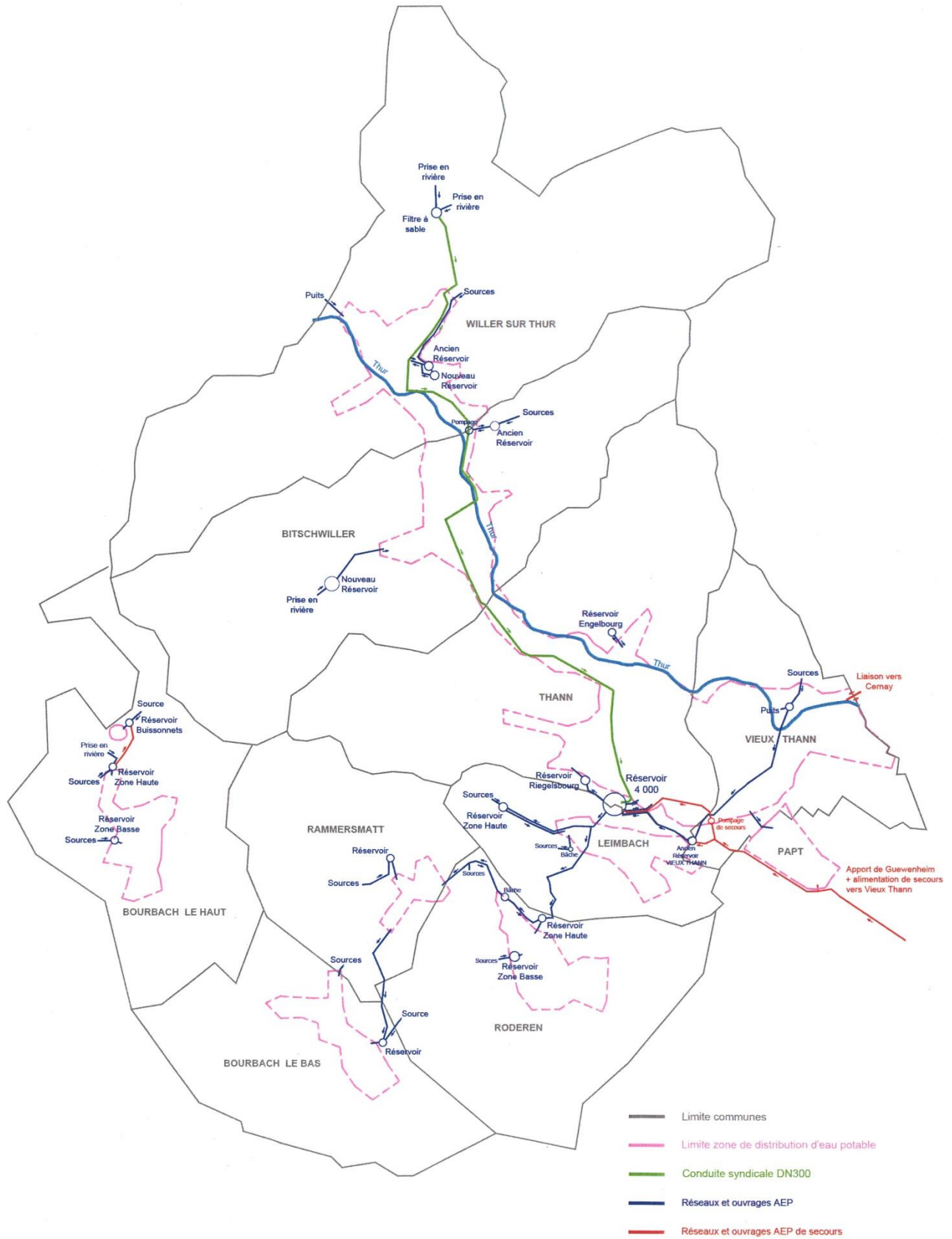
Conventions de vente et d'achat d'eau

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention : achat d'eau
Date d'effet de la convention : 1988
Durée de la convention : 10 ans avec reconduction



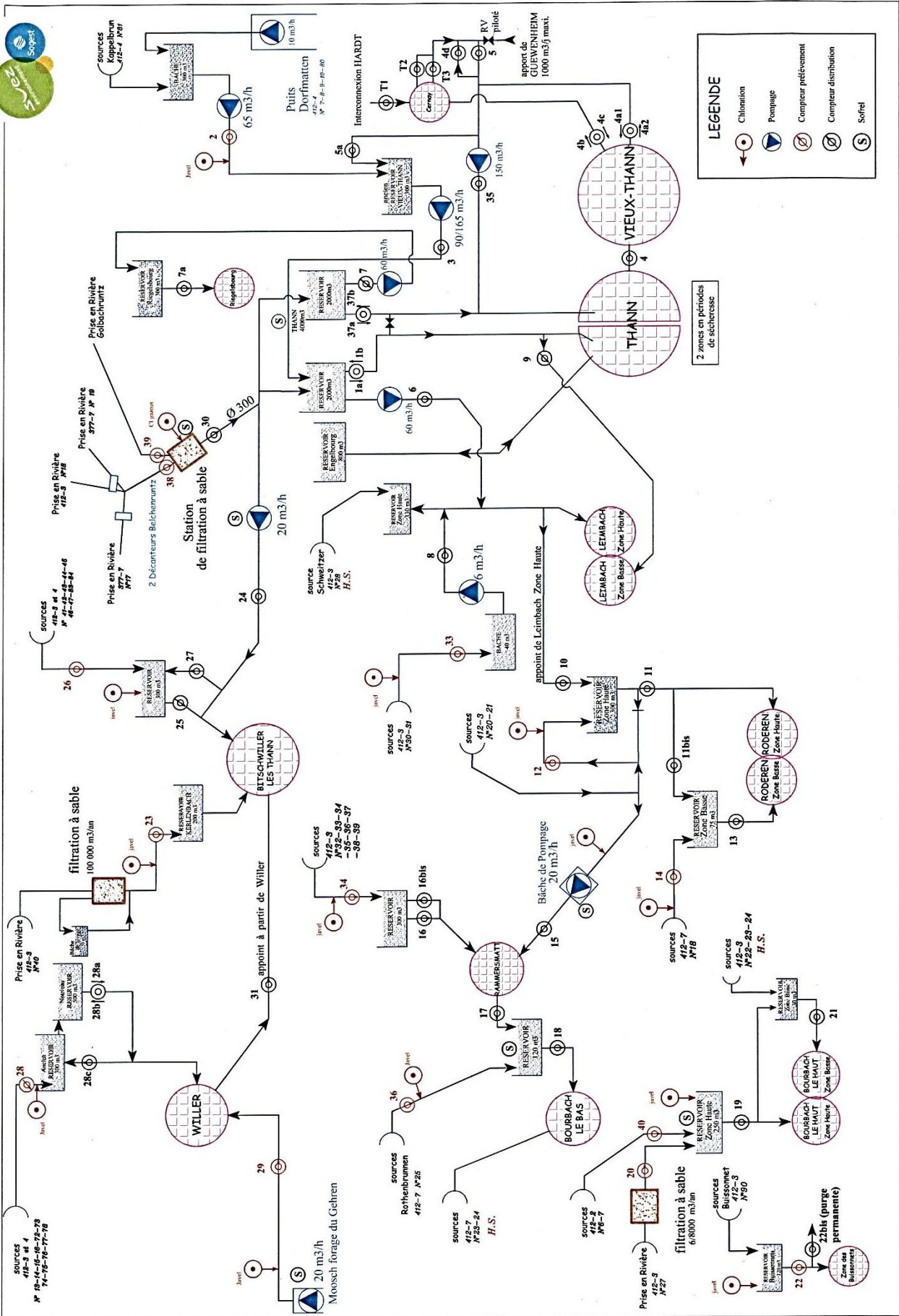
PLAN SIMPLIFIE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE _ SECTEUR THANN



Les ressources

Commune	Dénomination	localisation	Fonction	Observations	Volume (m3)
BITSCHWILLER	Ancien réservoir	Lieu-dit Busenbach	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Réservoir		200
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Bâche de lavage		50
BOURBACH-LE-BAS		RD35 - rue du Rebberg	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	Buissonnets	Rue des Buissonnets	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	ZH	Rue des Buissonnets	Réservoir		250
BOURBACH-LE-HAUT	ZB	Rue des Charbonniers	Réservoir		30
LEIMBACH	ZH	Chemin du Kurrenweg	Réservoir		330
LEIMBACH	Ancien réservoir	Lieu-dit Am Rain	Bâche de reprise		40
VIEUX-THANN	Ancien réservoir VIEUX-THANN	Lieu-dit Blosen Reben	Bâche d'aspiration		300
RAMMERSMATT		Chemin rural du Ballon	Réservoir		300
RODEREN	Nouveau - ZH	Lieu-dit Muhlberg	Réservoir	1 cuve	300
RODEREN	ZB	Rue du Neuberg	Réservoir		75
THANN	4000	Rue du Panorama	Réservoir	2 cuves de 2 000 m ³ alimentant 2 secteurs différents	4 000
THANN	Engelbourg	Rue de l'Engelbourg	Réservoir		800
THANN	Riegelsbourg	Rue du Riegelsbourg	Réservoir	1 cuve	300
VIEUX-THANN	Dorfmaten	Route de Cernay	Bâche de reprise		300
WILLER	Ancien	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
WILLER	Nouveau	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir		500

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY SCHEMA D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA VALLEE DE THANN



PRODUCTION 2014

1) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M³)

Commune	Site	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	72 329	0	0	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	25 136	10 608	15 158	+42,9
CCTC	Sources	188 822	265 171	253 607	-4,4
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	90 035	75 761	44 257	-41,6
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	120 685	137 678	185 377	+34,6
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	1 003 660	944 540	953 520	+1,0
Total des volumes produits		1 500 667	1 433 758	1 451 919	+1,3

2) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES (M³)

Provenance	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
ACHAT D'EAU AU SYNDICAT DE GUEWENHEIM	26 944	63 998	28 294	-55,8
ACHAT D'EAU A CCTC	11 498	7 749	13 962	+80,2
Total des volumes d'eau potable importés	38 442	71 747	42 256	-41,1

3) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M³)

Désignation	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)	1 500 667	1 433 758	1 451 919	+1,3
Total volumes eau potable importés (B)	38 442	71 747	42 256	-41,1
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	-
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 539 109	1 505 505	1 494 175	-0,8

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Acier	Total
>50 mm	59	1 164		29	1 252
50-99 mm	29 334	1 747	773		31 854
100-199 mm	80 571	161	2 577		83 309
200-299 mm	21 151				21 151
300-499 mm	16 209				16 209
Inconnu	832				832
Total	148 157	3 072	3 350	29	154 607

b. Extension du réseau 2014

- THANN - rue des Pèlerins et place du Bungert Ø 100 / 150 ml

c. Les capacités de stockage

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs		
Commune	Site	Volume utile (m³)
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH – BUISSONNET	120
	RESERVOIR BOURBACH – ZB	30
	RESERVOIR BOURBACH-LE-HAUT – ZONE HAUTE	250
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZH	330
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZB	75
	RESERVOIR RODEREN – ZH	300
THANN	RESERVOIR THANN – ENGELBOURG	800
	RESERVOIR THANN – RIEGELSBURG	300
	RESERVOIR THANN	4 000
VIEUX-THANN	RESERVOIR VIEUX-THANN	300
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR BITSCHWILLER – AR	300
	RESERVOIR WILLER-SUR-THUR – AR ET NR	800

3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	7 373	7 443	7 525	7 588	+0,8
<i>TOTAL</i>	<i>7 373</i>	<i>7 443</i>	<i>7 525</i>	<i>7 588</i>	<i>+0,8</i>

4) LA CONSOMMATION

Désignation	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 320 265	1 240 192	1 221 485	1 250 625	+2,4
<i>TOTAL</i>	<i>1 320 265</i>	<i>1 240 192</i>	<i>1 221 485</i>	<i>1 250 625</i>	<i>+2,4</i>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

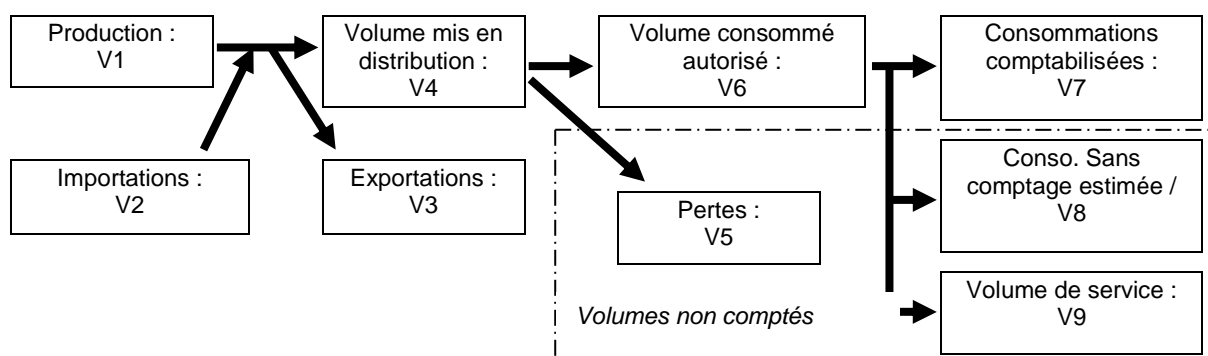
Volume produit (V1)	1 451 919 m ³
Volume importé (V2)	42 256 m ³
Volume exporté (V3)	0 m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 494 175 m ³
Pertes (V5)	243 023 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	1 251 152 m ³
Volume comptabilisé (V7)	1 247 871 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0 m ³
Volume de service de réseau (V9)	3 884 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2012	2013	2014
Rendement	80,2 %	81,6 %	83,7 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2014	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 099	Nombre
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	1,55	€ TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	87,2	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,32	m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,32	m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01.01.2014	Au 01.01.2015	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,1858	0,2058	+10,7
De 1 801 à 36 000 m ³	0,1837	0,2035	+10,7
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,1788	0,1981	+10,7
< à 90 000 m ³	0,1674	0,1981	+18,3
<i>Délibération</i>	<i>22/02/2014</i>	<i>11/04/2015</i>	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	27,82	30,08	+8,1
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,5542	0,6371	+14,9
De 1 801 à 36 000 m ³	0,5480	0,6299	+14,9
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,5334	0,6133	+14,9
< à 90 000 m ³	0,4854	0,6133	+26,3
Taxes et redevances			
Préservation des ressources en eau	0,0445	0,0466	+4,7
Lutte contre la pollution	Tableau ci-après		
TVA	5,5 %	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 22 février 2014 pour le tarif au 01.01.2014
- ❖ du 11 avril 2015 pour le tarif au 01.01.2015

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.
Le service est assujéti à la TVA

2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à la Communauté de Communes. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³.
 - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ». Contrairement à la *préservation de ressources en eau*, cette redevance n'est pas uniforme sur la collectivité.

	Lutte contre la pollution	
	Au 01.01.2014	Au 01.01.2015
BITSCHWILLER LES THANN	0,407	0,395
THANN		
VIEUX-THANN		
WILLER SUR THUR		
BOURBACH LE BAS	0,310	0,330
LEIMBACH		
RAMMERSMATT		
BOURBACH LE HAUT		
RODEREN		

- ✓ Une partie revenant à l'Etat. TVA de 5.5%.

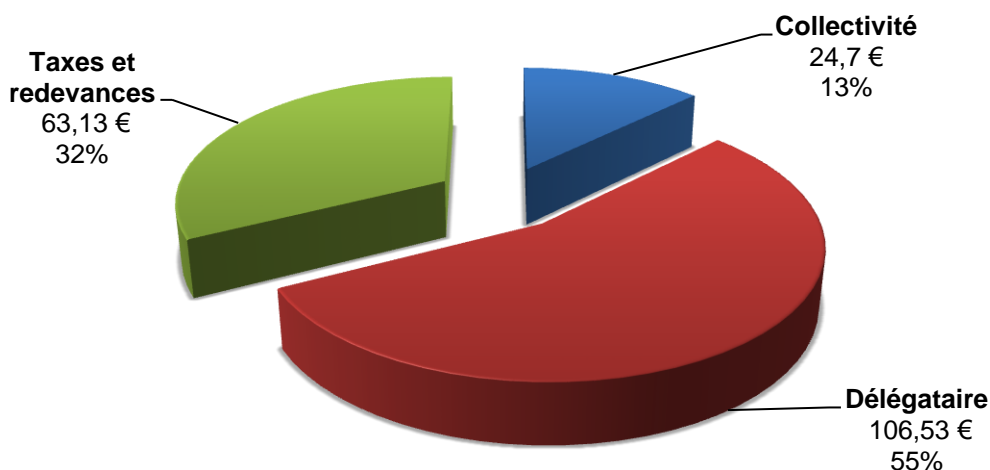
Compte tenu de la différence des redevances Agence de l'Eau, la facture type varie selon les communes.

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

Bitschwiller les Thann – Thann – Vieux-Thann – Willer-sur-Thur					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2014		Au 1er janvier 2015		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,1858	22,30	0,2058	24,70	+10,8
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	27,82	27,82	30,08	30,08	+8,1
Part proportionnelle (PP)	0,5542	66,50	0,6371	76,45	+15,0
Total eau potable hors taxes et redevances		116,62		131,23	+12,5
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0445	5,34	0,0467	5,60	+4,9
Lutte contre la pollution	0,4070	48,84	0,395	47,40	-2,9
TVA 5,5 %		9,39		10,13	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		180,19		194,36	+7,9
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	22,30	0	24,70	
Part exploitant	27,82	66,50	30,08	76,45	
Total	27,82	88,80	30,08	101,15	
Taxes et redevances		63,57		63,13	
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,50		1,62	

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2015



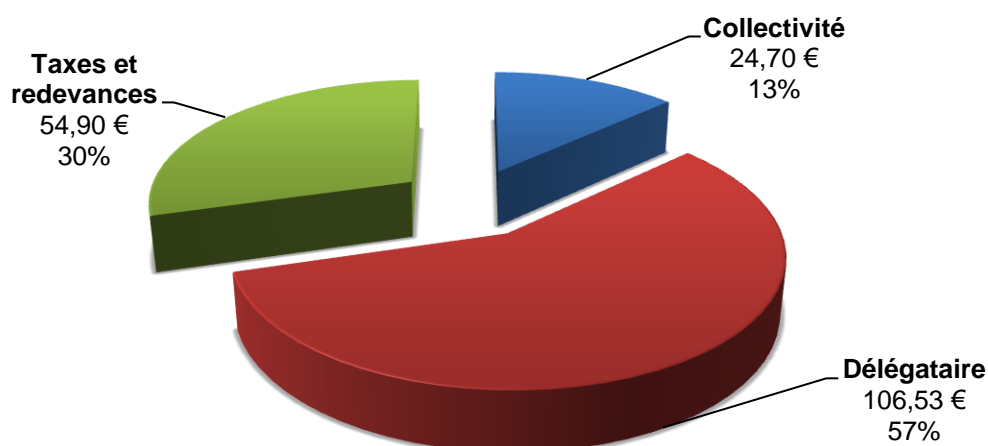
Bourbach-le-Bas – Bourbach-le Haut – Leimbach – Rammersmatt - Roderen

EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2014		Au 1er janvier 2015		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,1858	22,30	0,2058	24,70	+10,7
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	27,82	27,82	30,08	30,08	+8,1
Part proportionnelle (PP)	0,5542	66,50	0,6371	76,45	+15,0
Total eau potable hors taxes et redevances		116,62		131,23	+12,5
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0445	5,34	0,0467	5,60	+4,9
Lutte contre la pollution	0,3100	37,20	0,330	39,60	+6,4
TVA 5,5 %		8,75		9,70	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		167,91		186,13	+10,8

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	22,30	0	24,70
Part exploitant	27,82	66,50	30,08	76,45
Total	27,82	88,80	30,08	101,15
Taxes et redevances		51,29		54,90
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,40		1,55

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2015



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014			
En euros	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	1 644 940	1 641 550	-0,2
Exploitation du service	869 200	888 620	+2,2
• Part fixe	212 150	215 030	
• Partie proportionnelle	657 040	673 590	
Collectivités et autres organismes publics	652 810	612 040	-6,2
• Part Collectivité	245 480	258 430	
• Redevance de prélèvement	59 490	55 480	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	347 840	298 130	
Travaux attribués à titre exclusif	91 120	105 930	+16,3
• Branchements	62 530	50 450	
• Autres travaux	28 590	55 480	
Produits accessoires	31 820	34 960	+9,9
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 400	3 390	
• Autres produits accessoires	28 420	31 570	

SERVICE CLIENTS

1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SOGEST
17, rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

Un centre service client permet d'effectuer toutes les démarches par téléphone au
0810 451 451

- ✓ du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 pour toute question
- ✓ 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour les appels d'urgence

2) SATISFACTION CLIENT (P155.1)

	Indicateur	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
P155.1	Taux de réclamation pour 1000 clients	18,04	9,54	33,68	12,65	-62,4
	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,2 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %	-
P151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	NC	15	15	15	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	NC	100	100	100	-
	Montant des créances > 6 mois (€ TTC)	74 231,00	23 269,88	30 657,59	79 712,92	+160,0

3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Taux d'impayés	1,2 %	0,3 %	0,4 %	0,36 %	-9,7 %
Créances + irrécouvrables (€)			17 515,60	1 258,35	-92,8 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

	2013	2014
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (€)	99 782	491 752,41
Montants des subventions	0	13 650,00
Montants des contributions du budget général	0	0

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre (€)	2 106 580,34	2 026 409,67
Montant remboursé durant l'exercice	172 859,89	172 859,89
• Dont en capital	76 772,48	80 170,67
• Dont en intérêts	96 087,41	92 689,22

3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amorti (€)	
	2013	2014
Amortissement	171 293,44	175 033,78

4) PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

La mesure des rendements des réseaux du secteur de Thann est calculée sur celle de Thann et de Vieux-Thann dont les résultats sont ensuite extrapolés sur les 9 communes, ce qui n'est pas satisfaisant aux regards des exigences du Grenelle de l'Environnement. Aussi, la CCTC a entrepris, avec l'aide d'un cabinet conseil, le recensement des installations de comptage sur le prélèvement de la ressource en vue de les rendre conformes à la réglementation sur l'ensemble de ses installations. Ensuite, un programme de travaux a été mis en œuvre en 2014 par la Communauté de Communes et le délégataire, chacun selon l'application du contrat de DSP.

En 2015, sera élaboré un schéma directeur (définition des besoins à court, moyen et long termes, analyses de la ressource, secours, travaux....).

Enfin, sur la base de ces éléments, une réflexion sur l'opportunité de mettre en place une modélisation des réseaux sera engagée.

QUALITE DE L'EAU

1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
RESSOURCE						
Limite de qualité						
Microbiologique	7	0	100	28	0	100
Physico-chimique	19	0	100	1 607	0	100
PRODUCTION						
Limite de qualité						
Microbiologique	22	1	95,45	117	1	99,15
Physico-chimique	34	2	94,12	1 666	2	99,88
Références de qualité						
Microbiologique	22	0	100	117	0	100
Physico-chimique	34	19	44,12	1 666	27	98,38
DISTRIBUTION						
Limite de qualité						
Microbiologique	61	0	100	337	0	100
Physico-chimique	67	3	95,52	571	3	99,47
Références de qualité						
Microbiologique	61	0	100	337	0	100
Physico-chimique	67	55	17,91	571	55	90,37

En 2014 l'ARS a réalisé :

- 19 analyses sur les différentes **ressources en eau**.
100 % des analyses bactériologiques et physico-chimique se sont montrées conformes et satisfaisantes aux limites de références de qualité d'eau.
- 34 analyses sur les différentes **stations de production** d'eau potable de la CCTC.
1 non-conformité bactériologique a montré la présence d'un streptocoque au niveau du réservoir des Buissonnets, avec cependant la présence d'un résiduel de chlore. La contre-analyse réalisée a montré l'absence de germes bactériens.
2 non-conformités physico-chimiques ont montré ponctuellement la présence de chlorure de choline (analyse jugée non représentative par l'ARS) et de baryum (jugé non dangereux pour la santé par l'ARS).
19 bulletins ont mis en évidence des dépassements des références de qualité pour deux problématiques physico-chimiques bien connues sur la CCTC : la turbidité de sources ne bénéficiant pas de traitement adapté et la minéralité de l'eau trop faible sur le secteur non corrigée par un traitement de reminéralisation – neutralisation
- 67 analyses sur le **réseau de distribution** de la CCTC.
100 % des analyses bactériologiques se sont montrées conformes et satisfaisantes aux limites de qualité d'eau.
Le problème de minéralité de l'eau se retrouve sur le réseau de distribution. Une conséquence d'une eau trop agressive est la dissolution partielle des métaux contenus dans les canalisations. Aussi, 3 dépassements liés aux paramètres métaux (Nickel, Plomb, Cuivre) ont été enregistrés cette année sur le réseau.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 BITSCHWILLER LES THANN



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BITSCHWILLER LES THANN (2015 habitants)¹ est alimentée en eau par 9 sources et une prise d'eau en rivière communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 25/10/1974 et 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est traitée par filtration sur sable et javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,5°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,9 mg/l
- Teneur maximale : 1,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 3,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de BITSCHWILLER LES THANN est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 BOURBACH LE BAS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE BAS (610 habitants)¹ est alimentée en eau par une source de RODEREN (44%) et deux sources de RAMMERSMATT (56%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2010

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 12,7°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,9 mg/l
- Teneur maximale : 8,5 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 8,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

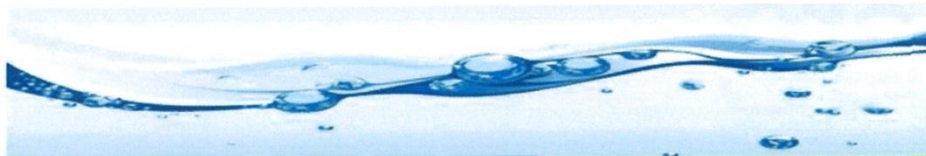
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de BOURBACH LE BAS est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 BOURBACH LE HAUT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE HAUT (401 habitants)¹ est alimentée en eau par une prise d'eau en rivière (55%) et deux sources communales (45%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 2,3°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,3 mg/l
- Teneur maximale : 1,4 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 2,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

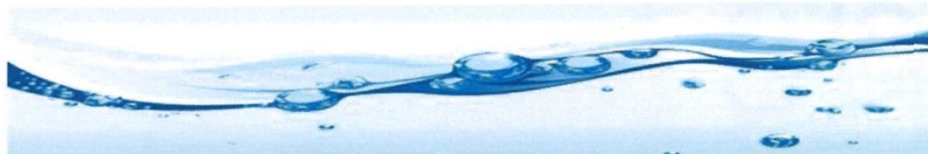
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 BOURBACH LE HAUT zone Buissonnets



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone BUISSONNETS de la commune de BOURBACH LE HAUT (20 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale. Cette ressource a été déclarée d'utilité publique le 06/11/1981 et dispose de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 66,67 %

Eau de qualité microbiologique moyenne.

L'analyse de l'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 3,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,6 mg/l
- Teneur maximale : 1,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 2,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

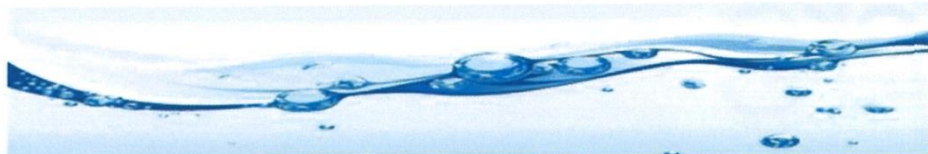
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone Buissonnets de la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 LEIMBACH, secteur zone haute



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de LEIMBACH (333 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 6,6°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,3 mg/l
- Teneur maximale : 4,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 5,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

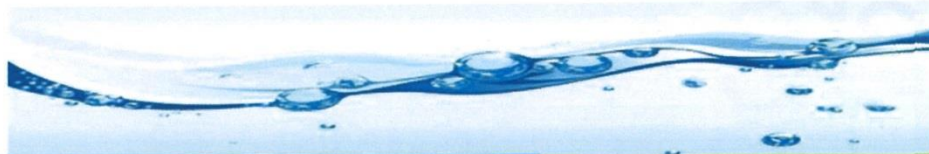
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone haute de la commune de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 THANN, VIEUX-THANN, LEIMBACH zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créditphoto : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH (11330 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages, et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 06/11/1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

26 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 3,5°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,6 mg/l
- Teneur maximale : 3,1 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 8,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 5,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

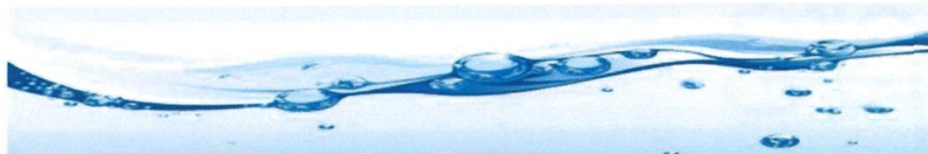
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST et distribuée sur les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 RODEREN, secteur zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone basse de la commune de RODEREN (499 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale (40%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 17,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 11,6 mg/l
- Teneur maximale : 14,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 7,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

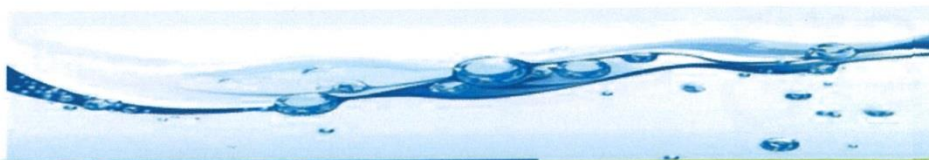
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur. Sur le plan physico-chimique, les limites de qualité sont respectées.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone basse de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 RODEREN, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de RODEREN (400 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources de RAMMERSMATT et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,6°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 4,7 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 9,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la zone haute de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créditphoto : fotolia.com



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 WILLER SUR THUR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cne Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WILLER SUR THUR (1883 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 sources communales et le forage de Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 06/11/1981, 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAVY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,9°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,7 mg/l
- Teneur maximale : 4,8 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de WILLER SUR THUR est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014 RAMMERSMATT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de RAMMERSMATT (220 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par 10 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 5,0°f (degré français)
- pH : 7,3

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

- Teneur moyenne : 1,2 mg/l
- Teneur maximale : 2,4 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 5,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor: <0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de faibles traces, inférieures à la limite de qualité.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite par la SOGEST-LYONNAISE DES EAUX et distribuée sur la commune de RAMMERSMATT est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2015

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau
- Mise en conformité des compteurs de prélèvement-production secteur de Thann (report de 2014)
- Rénovation des ouvrages de captage, filtre secteur de Thann

Cernay

- Renouvellement de la rue Sandoz – 1^{ère} tranche (Ø 150 / 170 ml)
- Renouvellement de la rue Pierre Burtshell (Ø 100 / 75 ml)

Steinbach

- Rue de la Cote 425 (Ø 100 / 352 ml)

Uffholtz

- Rue de Wattwiller (Ø 100 / 175 ml)
- Rue de la Paix (Ø 100 / 100 ml)
- Rue des Vignes (Ø 100 / 90 ml)

Wattwiller

- Rue de la Cantine (Ø 100 / 255 ml)
- Route des Crêtes Hirtzenstein (PE Ø 110 / 320 ml)

Station de pompage rue des Puits à Cernay

- Réhabilitation du puits n° 1 (tubage, pompe immergée)

Bourbach-le-Bas

- Cour des Seigneurs

Roderen

- Rue du Kattenbach

Thann

- Rue des Bangards (Ø 100 / 90 ml)
- Rue Schweitzer (Ø 100 / 100 ml)

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2014, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,65 € TTC/m³. Ce prix est stable depuis 2 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eafrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 170,81 millions d'euros dont 146,24 millions en provenance de la facture d'eau.



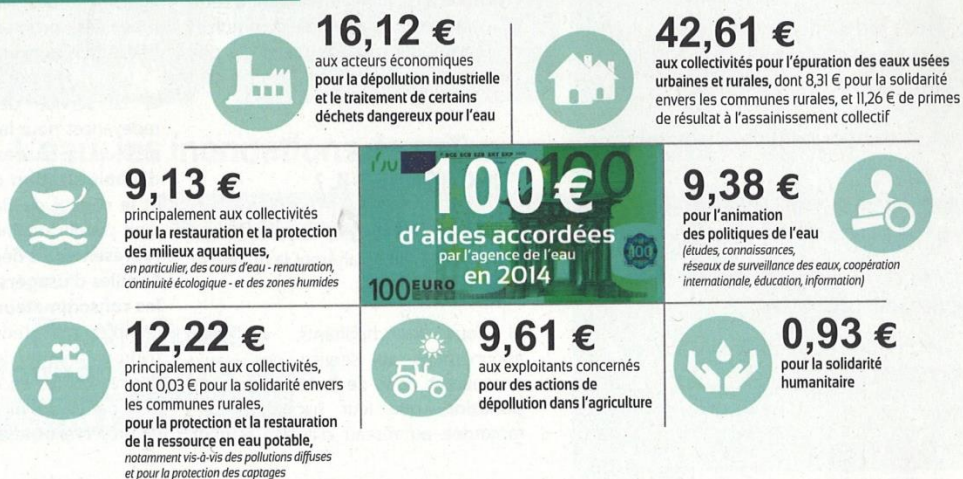
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2014, 83 nouvelles stations d'épuration des eaux usées domestiques ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelque 68 000 habitants. Ces installations concernent désormais des collectivités de moins de 500 habitants, l'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant achevé sur le bassin Rhin-Meuse. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également soutenu la réhabilitation de près de 500 installations d'assainissement non collectif.

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

En 2014, 300 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer ou de recouvrer leur fonctionnement optimal et leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Sur le bassin Rhin-Meuse ce sont quelque 2 700 kilomètres de cours d'eau qui ont été restaurés depuis 2007.

Pour les zones humides, 700 hectares supplémentaires ont été restaurés grâce au soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. 35 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 27 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

L'île du Rohrshollen à Strasbourg (67) est un site classé réserve naturelle nationale. Elle est représentative du milieu particulier que sont les forêts alluviales rhénanes. Totalement asséchée depuis de nombreuses années, elle a été remise en eau en 2014 grâce à d'importants travaux. Ce coup de pouce lui permet de jouer de multiples rôles : épuration des eaux, gestion des inondations, développement de la biodiversité...



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

47 captages prioritaires sur 54 identifiés bénéficient désormais d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Dans ce cadre, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les mesures agro-environnementales adoptées par les agriculteurs : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion biologique, gestion extensive des prairies...

En 2014 et avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, plusieurs communes ont acheté des terrains autour de leurs captages d'eau potable. Ces acquisitions foncières facilitent la mise en place de pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu **43 projets** en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2015, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**Participez
en donnant votre avis !**

→ sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION	3
1) Exploitation en régie (D201.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0)	3
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)	3

Exploitation en régie

LE RESEAU	6 à 7
1) Les abonnés	6
2) Le volume des effluents facturés.....	6
3) Le réseau	6 à 7
4) Enquêtes de conformité de branchements	7
5) Travaux d'entretien et de réparations en 2014 sur l'ensemble des réseaux	7 à 8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1) Tableau des indicateurs	9
INDICATEURS FINANCIERS	10 à 11
1) La tarification (D204.0)	10 à 11
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	12
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	12
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	13 à 14
1) La balance générale du compte administratif 2014	13
2) La dette	14
LA STATION D'EPURATION	15 à 25
1) Descriptif de l'installation	15 à 17
2) Traitement des eaux usées reçues par la station	17 à 24
3) Bilan financier	25

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	28
1) Mode de gestion du service	28
2) Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	28
LE RESEAU	28 à 31
1) Les abonnés	28
2) Les volumes assujettis à l'assainissement	29
3) Le réseau	29
4) Travaux d'entretien et de réparations en 2014 sur l'ensemble des réseaux	30 à 31
EXPLOITATION	31 à 32
1) Activité clientèle	31
2) Taux de réclamations (P258.1)	31
3) Exploitation des réseaux	32
4) Bassin d'orage de Vieux-Thann	32
INDICATEURS DE PERFORMANCE	33
1) Tableau des indicateurs	33
TARIFICATION DU SERVICE	34 à 36
1) Modalité de tarification	34
2) Facture type	35 à 36
3) Recettes	36
4) Taux d'impayés (P257.1)	36
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	37
1) Montants financiers	37
2) Etat de la dette du service (P256.2)	37
3) Amortissements	37
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2014	38

INTRODUCTION

Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

➤ Cernay	11 716 hab.
➤ Steinbach	1 388 hab.
➤ Uffholtz	1 602 hab.
➤ Wattwiller	1 778 hab.
Population totale	16 484 hab.

Les effluents des 4 communes convergent vers la station d'épuration de Cernay.

2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

↳ Vers la station d'épuration de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 063 hab.
➤ Leimbach	856 hab.
➤ Rammersmatt	225 hab.
➤ Roderen	917 hab.
➤ Thann	8 103 hab.
➤ Vieux-Thann	2 971 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 914 hab.

↳ Vers la station d'épuration de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	619 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	431 hab.

Population totale 18 099 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2014) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 355 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 515 hab.
➤ Michelbach	373 hab.
➤ Schweighouse/Thann	736 hab.
Population totale	3 979 hab.

Le service public d'assainissement



Exploitation en régie

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 163	3 214	3 240	3 294	+1,8
STEINBACH	492	499	499	500	+0,2
UFFHOLTZ	646	652	671	702	+4,6
WATTWILLER	701	701	701	709	+1,1
TOTAL	5 002	5 066	5 111	5 205	+1,8

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
CERNAY	480 163	480 212	169 056	196 735	649 219	676 947	+4,3
STEINBACH	52 238	48 089	-	-	52 238	48 089	-7,9
UFFHOLTZ	74 014	68 768	-	-	74 014	68 768	-7,1
WATTWILLER	67 759	64 842	8 433	9 301	76 192	74 143	-2,7
TOTAL	674 174	661 911	177 489	306 036	851 663	867 947	+1,9

3) LE RESEAU

a) Longueur du réseau fin 2014

La longueur totale du réseau géré par la Communauté de Communes est de 104,813 Km en eaux usées dont 3,067 Km de refoulement et 33,546 Km de réseau d'eaux pluviales.

b) Extension du réseau

✓ Eaux usées :

- STEINBACH : - Route de Thann, rue des Vignes, rue du Moulin, rue d'Iffis, rue du Canal
Ø 250 / 1 700 ml

✓ Eaux pluviales :

- STEINBACH : - Rue du Moulin Ø 250 / 1 700 ml

c) Nombre d'ouvrages à entretenir

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 424	232	270	336	2 262
Dessableurs	5	12	9	5	31
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	34
Stations de refoulement	6	0	1	0	7
Déshuileurs-débourbeurs	48	5	2	-	55
Bassins de pollution	1 x 800 m ³	-	1 x 1000 m ³	1 x 300 m ³	2 100 m ³

4) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS

	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	NC	NC	135	95	-29,6
Secteur THANN	347	407	220	152	-30,9

5) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2014 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2014, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a fait réaliser, dans l'ensemble des 4 communes, des campagnes de curage des collecteurs, des avaloirs d'eau de pluie et des dessableurs. Ces curages ont été effectués par nos services et au besoin par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

a) Curage – nettoyage

	2011	2012	2013	2014
Collecteurs	10 660 ml	10 230 ml	6 400 ml	8 360 ml
Branchements	141 unités	206 unités	139 unités	140 unités
Avaloirs d'eaux pluviales	1 378 unités	381 unités	452 unités	1 723 unités
Regards de visite	62 unités	69 unités	51 unités	101 unités
Dessableurs	21 unités	8 unités	6 unités	31 unités
Fosses septiques	19 unités	28 unités	23 unités	58 unités
Nettoyage et vidange des stations de refoulement	18 unités	12 unités	11 unités	31 unités
Déshuileurs/débourbeurs	-	48 unités	-	-

b) Interventions – réparations sur le réseau

	2011	2012	2013	2014
Réparation cunettes	13 unités	18 unités	13 unités	35 unités
Réparation avaloirs	12 unités	2 unités	8 unités	16 unités
Réparation branchements	4 unités	3 unités	1 unité	3 unités
Renouvellement branchements	2 unités	-	-	-
Renouvellement tampons	35 unités	17 unités	12 unités	51 unités
Réparation collecteurs	1 unité	-	-	-

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2014	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 384	Nombre
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	17	Nombre
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,69	€ TTC/m ³
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	643	TMS
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,8	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	Points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	26	Points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,20	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points

INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A.

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)	2015
Assainissement	0,785	0,809	1,035	+27,9	1,045
Redevance d'épuration communautaire	0,142	0,146			
Part épuration délégataire	0,341	0,351	0,365	+4,0	0,366
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	-	0,274
€ TOTAL	1,542	1,580	1,674	+5,9	1,675

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.


TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2014

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,035	0,365	0,274	1,674
6 001 à 12 000	6 000	0,8	0,828	0,292	0,274	1,394
12 001 à 24 000	12 000	0,6	0,621	0,219	0,274	1,114
24 001 à 48 000	24 000	0,5	0,518	0,183	0,274	0,974
+ de 48 000		0,4	0,414	0,146	0,274	0,834

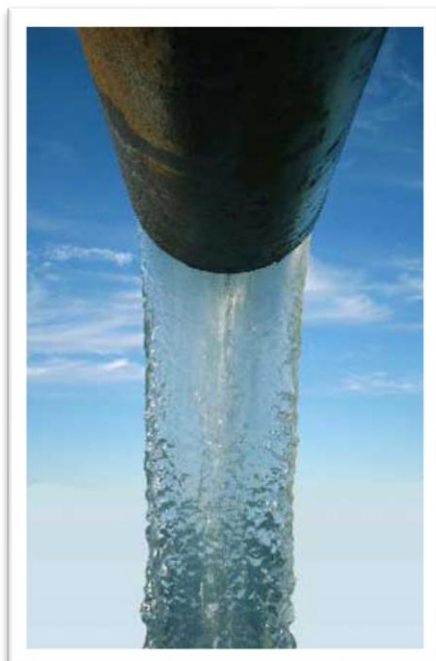
TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2015

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,045	0,366	0,274	1,685
6 001 à 12 000	6 000	0,9	0,836	0,293	0,274	1,403
12 001 à 24 000	12 000	0,7	0,627	0,220	0,274	1,121
24 001 à 48 000	24 000	0,6	0,523	0,183	0,274	0,980
+ de 48 000		0,5	0,418	0,146	0,274	0,838

LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	CONSOMMATION 2013 (en m ³)	CONSOMMATION 2014 (en m ³)	Variation N/N-1 (%)
Centre Hospitalier Cernay	15 727	11 393	-27,6
CCCE Piscine Cernay	10 650	9 371	-12,0
Metso Paper Service Cernay	6 032	7 141	+18,4
Du Pont De Nemours Cernay	15 207	14 561	-4,2
Trelleborg Cernay	21 827	24 107	+10,4
Camping Des Sources Wattwiller	8 433	9 301	+10,3
Bima 83 Cernay	24 964	27 366	+9,6
Endress Hauser Cernay	8 584	5 367	-37,5
Leclerc E.Sodicer Cernay	9 237	8 806	-4,8
Bodycote	5 066	6 122	+20,8
Institut Saint-André *	44 643	66 638	+49,3
 TOTAL	170 370	190 173	+11,6

**L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.*

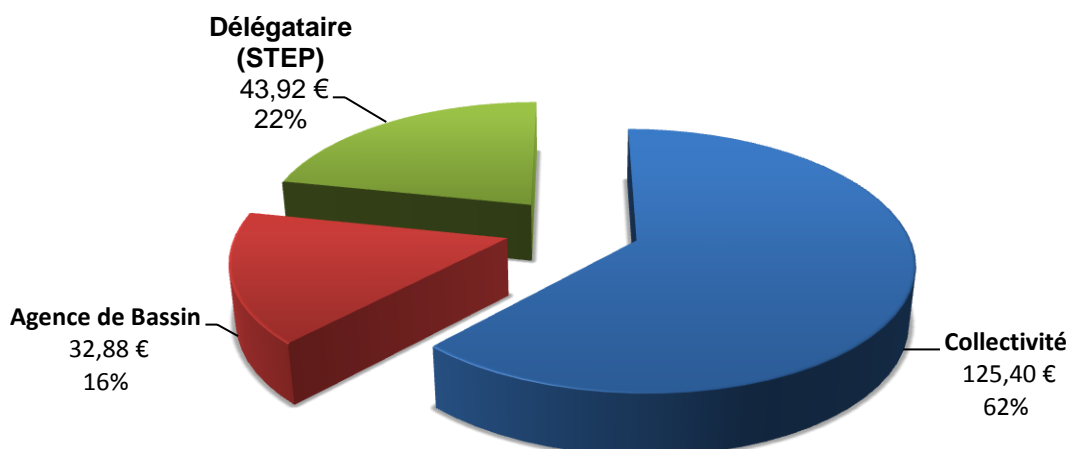


INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2014		Au 1 ^{er} janvier 2015		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0		
Assainissement (PP)	1,035	124,20	1,045	125,40	+0,9
Part épuration délégataire (STEP)	0,365	43,80	0,366	43,92	+0,2
Total assainissement hors taxes et redevances		168,00		169,32	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2740	32,88	0,2740	32,88	-
TVA		0		0	
TOTAL TTC pour 120 m³			200,88	202,20	+0,6
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	168,00	0	169,32	
Taxes et redevances		32,88		32,88	
Prix TTC au m³ (D202.4)		1,67		1,69	

Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2015



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	577 327,96
10	Apports, dotations	-	399 703,03
13	Subventions Investissement	-	111 301,68
16	Emprunts et dettes	441 590,34	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	43 559,80	-
23	Immobilisation en cours	1 113 877,95	-
040	Opérations d'ordre entre sections	162 793,70	384 313,38
041	Opérations patrimoniales	-	-
Totaux Section Investissement		1 761 821,79	1 088 332,67
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	86 291,26
011	Charges à caractère général	942 022,53	-
012	Charges personnel et frais assimilés	370 416,41	-
013	Atténuations de charges	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges gestion	4 471,09	-
66	Charges financières	276 022,53	-
67	Charges exceptionnelles	5 391,69	-
042	Opérations d'ordre entre sections	384 313,38	162 793,70
70	Vente de produits et prestations	-	1 141 754,64
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	672 754,38
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	141,05
Totaux Section Exploitation		1 982 637,63	2 063 735,03
TOTAUX GENERAUX		3 744 459,42	3 536 381,08
Solde d'exécution investissement (déficit)			289 175,74
Solde d'exécution exploitation (excédent)		81 097,40	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		3 825 556,82	3 825 556,82

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2014	REMBOURSEMENTS 2014	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	6 707 354,93	441 590,34	276 022,53

LA STATION D'EPURATION



1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

➤ Exploitation de la station d'épuration

La station de traitement des eaux usées (STEP) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société LYONNAISE DES EAUX.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société LYONNAISE DES EAUX à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 ^{er} janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement

➤ Les effluents traités à la station d'épuration

L'alimentation de la STEP de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire. Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- DU PONT DE NEMOURS
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE (à compter du 1/01/14)

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station d'épuration de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m ³ /h max	25 300 m ³ /j max
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	------------------------------

Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m ³ /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m ³ /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m ³ /j)			830			1 060

(*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

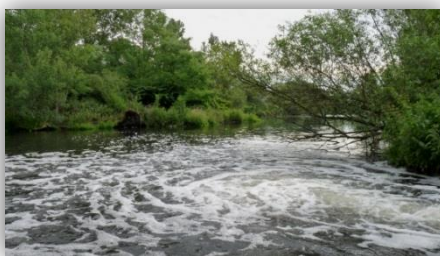
Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	



2) TRAITEMENT DES EAUX USEES RECUES PAR LA STATION

2.1 Le bilan hydraulique

a) Les volumes reçus en entrée du système de traitement

	Evolution des volumes annuels et de la pluviométrie			
	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³ /an)	4 302 521	4 203 486	4 023 871	-4,3
Pluviométrie moyenne (mm/an)	1 051	910	863	-5,2

DEBITS en 2014 : 4 023 871 m³

Commentaire :

En 2014, la diminution des volumes reçus en entrée de la STEP est cohérente avec la baisse de la pluviométrie.

b) Les volumes déversés en tête de station (en m³)

Commune	Site	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	1 229 504	1 515 154	600 153	-60,4

Commentaire :

Les principales causes des déversements en tête de station sont soit l'augmentation du volume arrivant à la station (pluie importante, présence d'eaux claires parasites), soit des dysfonctionnements sur la station conduisant à une limitation du débit entrant (panne de la filière boues, défaut automate entraînant l'arrêt complet du prétraitement, remontée du voile de boues dans le clarificateur...).

En 2014, les déversements ont principalement eu lieu sur 2 périodes :

- de début janvier à fin février : période de hautes-eaux pendant laquelle les volumes arrivant à la station sont particulièrement importants du fait des eaux claires parasites ;
- de début mai à mi-août : période estivale particulièrement pluvieuse cette année.

En parallèle, de longs arrêts du sécheur ont été observés sur ces 2 périodes, soit sur la première quinzaine de janvier et de mi-mai à mi-septembre.

Toutefois, les volumes déversés sont en forte baisse par rapport à 2012 et 2013. La baisse de la pluviométrie ne peut être la seule cause de cette diminution.

Deux raisons principales viennent compléter cette explication :

- la répartition des pluies sur l'année, en effet, une part importante de la pluviométrie est survenue sur la période estivale, période pendant laquelle le volume d'eaux brutes est plus faible (moins d'eaux claires parasites) et donc pendant laquelle la station est en mesure d'accepter d'avantage d'eaux météoriques ;
- l'optimisation du fonctionnement de la station qui a permis d'augmenter le volume d'eaux brutes admis par la station en période de fonctionnement de la filière boues – il est à noter que le débit nominal de la station a été atteint fin février 2014.

c) Les volumes traités (en m³)

Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	3 893 306	3 083 049	4 303 396	4 686 623	4 390 861	-6,3

Commentaire :

La diminution des volumes traités est en lien avec la baisse de la pluviométrie et des volumes entrants. Par ailleurs, la différence entre les volumes en entrée et en sortie de la station peut s'expliquer, d'une part par le volume du poste toutes eaux, non comptabilisé par le compteur d'entrée mais comptabilisé en sortie et, d'autre part par un taux de recirculation des boues inférieur au débit d'entrée, entraînant une hausse du niveau d'eau dans le clarificateur et donc une augmentation du débit de sortie. L'incertitude des mesures peut également expliquer une partie de cet écart (plusieurs compteurs pour comptabiliser le débit d'entrée et mesure plus fiable sur des eaux claires).

2.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes

Charges entrantes (kg/j)			
Paramètres	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Charge DBO5	1 022	1 292	+26,4
Charge DCO	3 074	3 356	+9,2
Charge MES	1 682	1 977	+17,5
Charge NG	303	355	+17,2
Charge N-NH4	196	224	+14,3
Charge Pt	38	46	+21,0

Commentaire :

Une augmentation globale des charges entrantes est à noter. Cette dernière peut s'expliquer en partie par la diminution des volumes déversés en entrée de la station. De plus, il est probable que la mise en service du bassin d'orage de Vieux-Thann de 3 900 m³ en avril 2014 soit en partie à l'origine de cette augmentation. En effet, sa mise en service devrait avoir engendré, d'une part une baisse des déversements sur le système de collecte du secteur Thann et d'autre part le déversement d'eaux moins chargées au niveau de cet ouvrage (décantation dans l'ouvrage et déversement par surverse). Cet impact n'a toutefois pas pu être mesuré du fait de l'absence d'autosurveillance sur le système de collecte.

Par ailleurs, l'industriel Tank Service a été raccordé au réseau fin 2013 et autorisé à rejeter ses effluents dans le réseau d'assainissement à Vieux-Thann à compter du 1^{er} janvier 2014.

b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Points prélèvement	Paramètres	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m ³)	606	1 360	+124,4
S13 – Apport extérieur en produits de curage	Volume (m ³)	0	0	0,0
S18 – Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m ³)	0	0	0,0
S5 – Apport extérieur boue	Production (m ³ /an)	0	0	0,0
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m ³)	315	400	+27,0

Commentaire :

Les apports extérieurs en matière de vidange et en huiles et graisses sont en forte hausse. Cette augmentation peut être mise en relation avec le peu d'exutoire disponible pour ces matières ainsi que le

renforcement du suivi des traitements des déchets. Par ailleurs, il est à noter que bien qu'entraînant des recettes complémentaires pour la station d'épuration, l'exploitant est dans l'obligation de refuser environ 10 % des camions se présentant à la station pour ne pas impacter son bon fonctionnement. En effet, la fiabilisation de l'installation ainsi que l'amélioration de la fosse de réception des matières de vidange (modification du dégrilleur et des pompes de vidange de la fosse) pourrait limiter l'impact de la réception de ces matières sur l'exploitation de la station et donc le nombre de camions refusés.

c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	86 000	121 900	+41,7
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m ³	2 725	2 506	-8,0
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	9 346	13 225	+41,5

Commentaire :

En ce qui concerne le sel de fer, l'augmentation s'explique par la hausse de la charge entrante, notamment en phosphore ainsi que l'amélioration du rendement épuratoire du phosphore. L'augmentation de la consommation en polymère est cohérente avec la hausse de production de boue.

d) Production de boue

Données	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	422	643	+52,4
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	19,8	19,25	-2,8
Siccité moyenne sortie sécheur (%)	79	85,5	+8,2

Commentaire :

L'augmentation des charges entrantes ainsi que l'évacuation des boues déshydratées en période d'arrêt du sécheur ont permis d'augmenter la production de boues.

e) Evacuation de boue

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de l'évacuation des boues produites en fonction de leur destination :

		TMB	Siccité (%)	TMS
Stock au 31/12/13	Boues séchées			
Evacuation 2014	Boues séchées (Holcim)	399,8	85,50	341,8
	Boues déshy (Sausheim)	187,8	19,25	36,2
	Boues déshy (Terralys)	776,5	19,25	149,5
	Boues déshy (Dijon)	376,3	19,25	72,4
Stock au 31/12/14	Boues séchées	50,0	85,50	42,8
TOTAL PRODUCTION 2014				642,6

Commentaire :

Du fait de l'arrêt du sécheur pendant plus de 4,5 mois, seulement 385 TMS de boues soit 60 % des boues produites ont pu être séchées. Ainsi, pendant ces périodes, des filières d'évacuation ont dû être trouvées pour les boues déshydratées afin de limiter l'impact des pannes du sécheur sur le fonctionnement de la station. 258 TMS de boues ont alors pu être évacuées sur 3 filières distinctes : la station d'épuration de Sausheim, la station de Dijon et Terralys. L'évacuation de 43 % des boues évacuées en boues déshydratées a engendré d'importants surcoûts. En effet, les coûts de transport et de traitement de ces boues sont nettement supérieurs à ceux des boues séchées.

En 2014, 600 TMS de boues soit 93 % des boues produites ont été évacuées :

- 89 % des boues séchées produites ont été évacuées chez Holcim en 2014.
- 100 % des boues déshydratées produites ont été évacuées : 58 % via Terralys, 28 % sur la station de Dijon et 14 % sur la station de Sausheim.

Les 7 % de boues produites restantes sont des boues séchées qui étaient stockées sur la station au 31 décembre 2014.

f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	12 900	50 980	+295,2
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	27 720	27 020	-2,5

Commentaire :

L'augmentation de la quantité de sables produits s'applique en partie par l'optimisation du dessableur. En parallèle, une augmentation de la quantité de sables reçus sur la station a été observée depuis la mise en service du bassin d'orage de 3 900 m³ de Vieux-Thann.

g) La consommation électrique

2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
2 520 954	2 413 767	2 487 269	3,05

Commentaire :

La consommation électrique est en très légère hausse. Elle s'explique par l'augmentation des charges entrantes et la production des boues.

h) La consommation en gaz

2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
3 353 438	1 403 021	1 448 310	3,23

Commentaire :

La consommation en gaz est en très légère hausse par rapport à 2013 mais en très forte baisse par rapport à 2012. Ces variations sont en lien avec le taux de disponibilité du sécheur. En effet, ce dernier a été à l'arrêt plus de 4 mois par an en 2013 et 2014 pour moins d'un mois en 2012.

2.3 La qualité du traitement des eaux usées

a) La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté									
Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
2006-209-6	Normal temps pluie	DB05	3 405	25					
2006-209-6	Normal temps pluie	DC0	8 150	100					
2006-209-6	Normal temps pluie	MeS	6 320	30					
2006-209-6	Normal temps pluie	NG	745	15					
2006-209-6	Normal temps pluie	N-NH4			10				
2006-209-6	Normal temps pluie	Pt	99		2				
2006-209-6	Normal temps sec	DB05	2 480	25		50	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	DC0	6 300	100		250	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	MeS	3 545	30		85	ET	90	
2006-209-6	Normal temps sec	NG	665	15			ET	70	
2006-209-6	Normal temps sec	N-NH4			10		ET		75
2006-209-6	Normal temps sec	Pt	84		2		ET		80

b) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2011	2012	2013	2014
CERNAY	STEP CERNAY	Oui	Oui	Oui	Non

Commentaire :

Le système de traitement est non-conforme pour l'année 2014 du fait de dépassements rédhibitoires en MES et DBO5. Ces dépassements sont dus aux déversements en tête de station.

c) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Redhibitoires	Conformité
2006-209-6	DB05	1 292	3,42	42,3	97	3	6	1	Non
2006-209-6	DCO	3 356	19,3	22,1	93	8	9	0	Oui
2006-209-6	MeS	1 977	4,36	52,5	97	9	9	4	Non
2006-209-6	NG	355	4,11	51,3	86	2	6	0	Oui
2006-209-6	N-NH4	224	1,47	17,8	92	0	5	0	Oui
2006-209-6	Pt	45,6	0,53	6,12	87	0	6	0	Oui

Commentaire :

Les concentrations en sortie de l'installation sont globalement conformes pour l'ensemble des paramètres. Toutefois, de nombreux dépassements ont été observés en D305, DCO, MES et NG dont un dépassement rédhibitoire en DBO5 et 4 dépassements rédhibitoires en MES. Ces dépassements sont principalement dus à des déversements en tête de station. Par ailleurs, le rendement moyen en MES est inférieur aux valeurs limites de l'arrêté.

d) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses				
Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
DBO5	24	54	54	100,0 %
DCO	52	104	104	100,0 %
MeS	52	104	104	100,0 %
NG	24	56	56	100,0 %
N-NH14	24	54	54	100,0 %
Pt	24	54	54	100,0 %

e) La conformité des boues et sous-produits

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous produits évacués	
Points prélèvement	Destination
S10 – Sable produit	Incinération
S10 – Sable produit	ISDND *
S11 – Refus de dégrillage produit	Incinération
S11 – Refus de dégrillage produit	ISDND *
S6 – Boues évacuées après traitement	Incinération

**ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)*



3) BILAN FINANCIER

BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

(Montants versés à la lyonnaise des Eaux dans le cadre de la DSP,
hors rémunération au titre des industriels conventionnés pour l'exploitation de la STEP)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers de l'ex-CCCE	250 275,48	10 %	50 055,10	300 330,58
Rémunération pour l'ex-CCPT au titre du renouvellement	43 541,44	10 %	4 354,14	47 895,58
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation de la STEP	335 961,59	10 %	33 596,16	369 557,75
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du regard de comptage des effluents de la CCPT	2 629,34	10 %	262,93	2 892,27
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du collecteur intercommunal	2 803,04	10 %	280,30	3 088,34
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	9 181,14	10 %	918,11	10 099,25
TOTAL HT				644 392,03
TVA				89 466,74
DEPENSES TOTALES TTC :				733 858,77
RECETTES				
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2013) <i>Montant total de la prime : 105 258 €, dont 54,31 % à l'ex-CCPT : 57 165,62 € et 45,69 % à l'ex-CCCE : 48 092,38 €</i>				105 258,00
RECETTES TOTALES TTC :				105 258,00
Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.				628 600,77



Le service public d'assainissement



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Date de début de contrat : 01 avril 2010
Durée de la délégation : 12 ans
Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

2) TAUX DE DEBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

Taux (en nombre pour 1'000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **NC**.

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 029	7 106	7 173	+0,9
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	7 443	7 525	8 163	+8,5
Nombre d'habitants	18 196	18 099	18 099	-
Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (estimation)	414	419	990	+136,3

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2010	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	789 913	797 656	798 743	833 197	749 306	-10,1

3) LE RESEAU

a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	39 870	40 150	+0,7
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 191	9 406	+2,3
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	102 845	102 560	-0,3
Linéaire refoulement (ml)	2 036	2 036	-
Linéaire total (ml)	153 942	154 152	+0,1

b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau	
Type d'accessoires	Nombre
Avaloirs	2 270
Ouvrages de prétraitement réseau	86
Regards réseau	4 525
Vannes	15

4) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2014 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage réseau				
	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	163,73	26,45	486,02	+1 737,5
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)		331,95	618,73	+86,04
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	5 148,54	7 921,22	3 177,39	-59,9
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	5 312,27	8 279,62	4 282,14	-48,3
Taux de curage préventif (%)	3,5	5,5	2,8	-49,1
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	2 636	4 056	4 684	+15,5
Ouvrages de prétraitement	5	6	8	+33,3

b) Interventions – réparations sur le réseau

Curage				
	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	909,12	0	-100,0
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	76,83	0	0	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	1 546,77	653,96	254,83	-61,0
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	1 623,60	1 563,08	254,83	-83,7
Taux de curage curatif (%)	1,1	1,0	0,2	-80,0
Désobstructions				
Réseau	11	7	10	42,9
Branchement	42	59	28	-52,5
Avaloir	102	82	24	-70,7

c) Autres interventions

Inspections réseau				
	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	80	0	78	-
dont ITV (ml)	80	0	78	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	537	0	6	-
dont ITV (ml)	537	0	6	-
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	1 117	65	445	+584,6
dont ITV (ml)	1 117	65	381	+486,1

EXPLOITATION

1) ACTIVITE CLIENTELE

	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	6 932	7 029	7 106	7 173	+0,9
Nombre d'habitants	17 912	18 196	18 133	18 099	-0,2
Volumes assujettis	797 656	798 743	833 197	749 305	-10,1
Nombre d'habitant desservis par l'assainissement non collectif		414	419	990	+136,3
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)		94,4	94,4	94,5	+0,1

2) TAUX DE RECLAMATIONS (P.258.1)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Taux de réclamations (pour 1 000 clients)	22,59	19,19	10,10	13,93	13,38	-3,9
Taux de prise d'appel (%)	90,5	90,7	89,8	91,6	88,6	-3,3

3) EXPLOITATION DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Interventions préventives					
Longueur totale curée (ml)	3 321	5 312	8 280	4 282	-48,3
<i>dont eaux usées</i>		0	331,95	618,73	+86,4
<i>dont eaux pluviales</i>		163,73	26,45	486,02	+1 737,5
<i>dont unitaire</i>		5 148,54	7 921,22	3 177,39	-59,9
Taux de curage préventif		3,5	5,5	2,8	-49,1
Nettoyage grilles avaloir (nombre)	3 708	2 363	4 056	4 684	15,5
Ouvrage de prétraitement	1	5	6	8	33,3
Curage postes relèvement		48	NC	NC	-
Inspections télévisées (ml)	346	713	0	NC	-
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions	139	53	66	62	-6,1
<i>sur canalisation</i>	19	11	7	10	42,9
<i>sur branchement</i>	49	42	59	28	-52,5
<i>sur avaloir</i>	NC	102	82	24	-70,7
Longueur curée (ml)	NC	1 624	1 563	255	-

4) BASSIN D'ORAGE DE VIEUX-THANN

En raison des évolutions réglementaires, les stations d'épurations de Cernay (1987) et Vieux-Thann (1988) n'étaient plus aux normes environnementales.

C'est pourquoi l'ex-CCPT et l'ex-CCCE ont décidé dès 2003 de construire ensemble une station d'épuration commune qui a été mise en service en 2009.

Un collecteur intercommunautaire a été réalisé pour le raccordement des effluents du secteur de Thann à la station d'épuration de Cernay. Ce collecteur permet un transit de 500 m³/h maximum.

Afin de réguler l'écoulement des effluents en amont de ce collecteur lors des épisodes pluvieux, un bassin d'orage de 3 900 m³ a été créé sur le site de l'ancienne station d'épuration de Vieux-Thann.

Ce bassin est supervisé au niveau de la station d'épuration de Cernay.

Il a été mis en service depuis avril 2013 et est réellement opérationnel depuis l'année 2014 suite à différents ajustements techniques.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2014	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	17 109	Nombre
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	Nombre
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,71	€ TTC/m ³
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	643	TMS
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,5	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	Points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	NC	Points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	NC	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points

TARIFICATION DU SERVICE

1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01.01.2014	Au 01.01.2015	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	1,8800	1,8900	+0,5
De 6 001 à 12 000 m ³	1,8588	1,8686	+0,5
De 12 001 à 24 000 m ³	1,8095	1,8191	+0,5
De 24 001 de 36 000 m ³	1,6467	1,6554	+0,5
>à 36 000 m ³	1,6467	1,6554	+0,5
Délibération	22.02.2014	11.04.2015	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	10,84	10,86	+0,2
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	0,1753	0,2084	+18,9
De 6 001 à 12 000 m ³	0,1733	0,2060	+18,9
De 12 001 à 24 000 m ³	0,1687	0,2006	+18,9
De 24 001 de 36 000 m ³	0,1535	0,1825	+18,9
>à 36 000 m ³	0,1535	0,1825	+18,9
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,2740	0,2740	-
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 22 février 2014 pour le tarif au 01.01.2014
- ❖ du 11 avril 2015 pour le tarif au 01.01.2015

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujetti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3 (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en € / m3

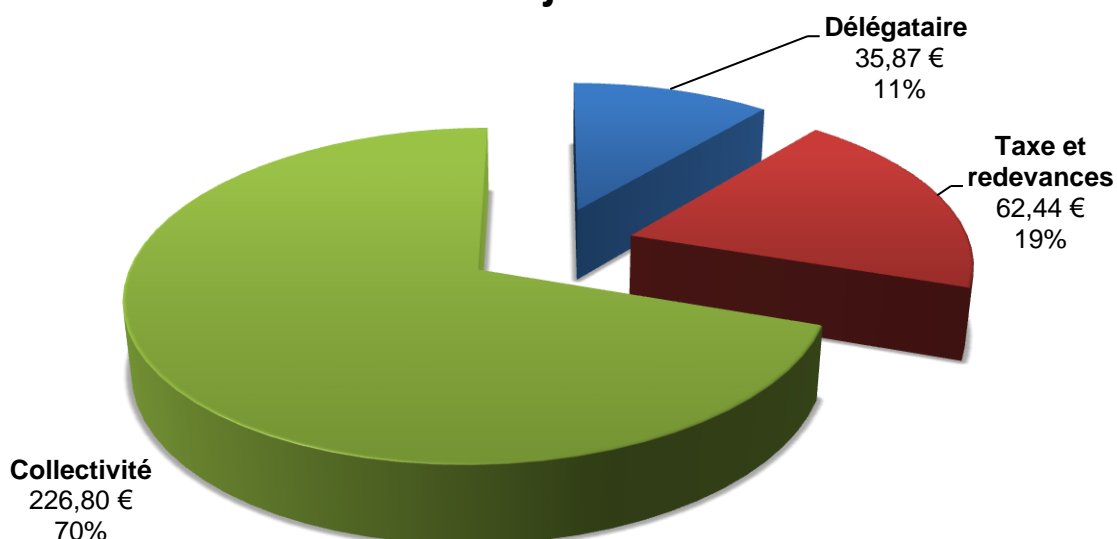
Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2014		Au 1 ^{er} janvier 2015		
Part collectivité					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	1,8800	225,60	1,8900	226,80	+5,3
Part délégataire					
Part fixe annuelle	10,84	10,84	10,86	10,86	+0,2
Part proportionnelle	0,1753	21,04	0,2084	25,01	+18,9
Total assainissement hors taxes et redevances		257,48		262,67	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2740	32,88	0,2740	32,88	-
TVA 10 %		29,04		29,56	
TOTAL TTC pour 120 m³		319,39		325,11	+1,8

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	225,60	0	226,80
Part exploitant	10,84	10,84	10,86	10,86
Total	10,84	236,44	10,86	237,66
Taxes et redevances		61,92		62,44
Prix TTC au m³ (D202.4)		2,66		2,71

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition pour une facture de 120 m³ au 1er janvier 2015



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014			
En euros	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	2 151 670	1 989 620	-7,5
Exploitation du service	294 820	296 140	+0,4
• Part fixe	73 970	74 990	
• Partie proportionnelle	130 320	130 350	
• Pluvial	90 530	90 790	
Collectivités et autres organismes publics	1 800 300	1 602 580	-11,0
• Part Collectivité	1 580 520	1 405 150	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	219 780	197 440	
Travaux attribués à titre exclusif	56 510	90 900	+60,9
• Branchements	56 510	90 900	
Produits accessoires	40,00	0,00	-100,0
• Autres produits accessoires	40,00	0,00	

4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Taux de créances irrécouvrable(%)	0,27	0,30	0,19	0,20	+5,3
Taux d'impayés sur année précédente (%)	1,20	0,29	0,40	0,36	-10,0

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2013	2014
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 588 979	333 834,62
Montants des subventions	244 096	233 085,38

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	3 097 883	2 905 499,47
Montants remboursé durant l'exercice	311 614	318 926,90
➤ Dont en capital	202 765	192 383,53
➤ Dont en intérêts	108 849	126 543,37

3) AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2013	2014
Amortissement	515 030	554 169,75

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2015

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

Cernay

- Rue Pierre Burtschell
- Rue de Wittelsheim

Station d'épuration

- Dégrilleur grossier en amont des aquagard
- Etude de faisabilité-optimisation des installations de traitement

Steinbach

- Rue des Oiseaux

Uffholtz

- Rue de Wattwiller
- Rue de la Paix

Bourbach-le-Bas

- Cours des Seigneurs

Roderen

- Rue du Kattenbach

Thann

- Extension des réseaux de la rue des Bangards et de la rue Schweitzer

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude sur les déversoirs d'orage et campagne de recherche et d'élimination des eaux claires parasites sur l'ensemble des communes de la CCTC raccordées à la STEP

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,